

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.
- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. IV

MONTREAL, 21 JANVIER 1893.

No 3

PAGES D'HISTOIRE

Notre premier article sur le *Terrorisme* a attiré l'attention de beaucoup de personnes qui nous ont vivement encouragés à continuer dans le CANADA-REVUE l'exposé historique que nous avons fait du rôle de chacun, du clergé comme de la noblesse et du peuple, dans notre existence nationale, notre éducation et le maintien du nom français.

Le peuple se laisse facilement conduire par des légendes, surtout lorsqu'elles flattent ses sentiments nationaux ou religieux ; mais les légendes sont bien dangereuses, car elles deviennent vite des instruments de servitude dont il est d'autant plus difficile de détruire les effets qu'ils sont moins apparents, et par suite moins pénibles à supporter.

L'autorité du clergé en Canada s'est établie sur les bases d'airain qu'il occupe aujourd'hui grâce à une légende populaire de patriotisme, de dévouement national, qu'il a répandue dans le pays, et qui s'est perpétuée de génération en génération.

Nous avons eu déjà l'occasion de nous exprimer sur les périls de cette autorité, qui est devenue du despotisme, de cette obéissance du peuple qui devient du servage, et nous prétendons faire entendre la grande voix de la raison, et ramener l'un à l'observation de ses devoirs et l'autre à la jouissance de ses droits.

La lutte est rude, nous ne nous le dissimulons pas ; nous avons à atteindre ceux qui ont des

yeux et qui ne voient pas, qui ont des oreilles et qui n'entendent pas ; mais les faits sont là, et, en dépit de sa résistance, le peuple, qui est logicien, sera bien obligé de conclure.

Le canadien s'est mollement habitué à se laisser dire, comme le faisait l'autre jour notre terroriste : " qu'il n'était rien avant la conquête sinon un être sans cœur ; que c'est le clergé qui l'a fait ce qu'il est ; que lorsque les Anglais ont voulu lui passer sur le corps, le prêtre s'est avancé tenant la croix d'une main et s'écriant : halte-là ! "

Répétées de sermon en sermon, colportées de chaire en chaire, ces pompeuses assertions sont profondément entrées dans les cerveaux, sont devenues la monnaie courante de l'histoire et ont contribué à l'établissement d'une servitude temporelle, absolument humaine, qui a donné au clergé aussi bien la domination des esprits que celle des volontés et des bourses de leurs paroissiens.

Que peut-on refuser à des hommes à qui l'on doit tout ?

C'est le raisonnement que se faisait Baptiste — bon payeur — et chaque nouveau morceau enlevé à sa terre, chaque pan de mur détaché de sa maison en faveur du curé lui semblait une restitution d'un service bien vague rendu dans la nuit des temps.

Les églises immenses, les presbytères gigantesques se sont ainsi élevés sans que personne songeât à murmurer ; et pourtant la dette ne s'éteignait jamais.

Toujours de nouvelles demandes, plus autoritaires, plus extravagantes au fur et à mesure

que l'origine de la redevance s'obscurcissait dans l'esprit des donateurs !

Il n'est pourtant si bonne patience qui ne se lasse, et le peuple commence à se demander s'il n'y a pas *un bout* pour payer.

D'autres, plus avancés, se sont demandé : après tout, pour quoi payons-nous ?

Voilà le grand mot lâché, et c'est de cette simple interrogation que doit découler un mouvement qui ramènera au niveau qu'il convient, au niveau normal, les relations temporelles du clergé et du peuple.

Nous commençons par déclarer que nous ne pouvons, sans un sentiment de douleur qui serait presque du ressentiment, remonter aux sources de l'histoire pour étudier ce qu'a fait de nous le clergé avant et après la conquête.

Il faut que nous y soyons forcé, par l'impudence d'un prédicateur effronté et insulteur, pour remuer la cendre qui devrait couvrir à jamais tant de hontes et de calculs infâmes.

M. Joseph Doutre, dont le grand amour du Canada n'a jamais pu être mis en doute, s'écriait un jour devant le tribunal :

L'Histoire du Canada n'a jamais été écrite sérieusement, surtout ses origines. On sait que notre estimable Garneau a été abreuvé de reproches pour avoir voulu laisser entrevoir quelques lueurs de vérité, et que pour se soustraire à ces déboires, il a mutilé son œuvre dans la seconde édition. Dans un temps où le travail littéraire semble en faveur parmi notre jeunesse, il est bien à désirer que quelque piocheur d'antiquités surgisse au milieu de nous.

Dans les histoires que nous avons, et qui ne sont que des panégyriques copiés les uns sur les autres, on trouve à peine la mention d'un homme qui a laissé de précieux documents pour servir à notre histoire. Michelet, qui a mérité le nom de "photographe de l'histoire", et qui, suspecté par les Jésuites dans ses appréciations, n'a jamais été suspect pour la vérité historique, Michelet parle de Lahontan comme d'un témoin digne de créance sur ce qu'il a observé en Canada de 1683 à 1692. A son retour en Europe, Lahontan publia en Hollande le résultat de ses observations. Or voici quelques-unes de ces observations, et on croirait que ce n'est écrit que d'hier :

" Les prêtres persécutent jusque dans le domestique et l'intérieur des maisons. Ils ont toujours les yeux ouverts sur la conduite des femmes et des filles..... Pour être bien dans leurs papiers, il faut communier tous les mois. Chacun est obligé de donner, à Pâques, un billet à son confesseur. Les prêtres font la guerre aux livres ; il n'y a que les volumes de dévotion qui vont tête levée ; tous les autres sont défendus et condamnés au feu.

" Les gouvernements, politique, civil, ecclésiastique et militaire, ne sont, pour ainsi dire, qu'une même chose en Canada, puisque les procureurs-généraux les plus rusés ont soumis leur autorité à celle des ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti s'en sont trouvés si mal qu'on les a rappelés, heureusement. J'en pourrais citer plusieurs qui, pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentiments de l'évêque et des Jésuites, etc., ont été destitués de leurs emplois, et traités ensuite à la cour comme des étourdis et des brouillons.

" Les gouverneurs-généraux, qui veulent s'avancer ou thésauriser, entendent deux messes par jour, et sont obligés de se confesser une fois en 24 heures. Ils ont des ecclésiastiques à leurs trousses qui les accompagnent partout, et qui sont, à proprement parler, leurs conseillers. Alors les intendants, les gouverneurs particuliers et le Conseil Souverain n'oseraient mordre sur leur conduite, quoiqu'ils en eussent assez de sujet, par rapport aux malversations qu'ils font sous la protection des ecclésiastiques, qui les mettent à l'abri de toutes les accusations qu'on pourrait faire contre eux.

" On nomme les gens par leur nom à la prédication ; on défend sous peine d'excommunication la lecture des romans et des comédies.

" Les conseillers du Conseil Souverain ne peuvent vendre, donner ou laisser leurs charges à leurs héritiers ou autres, sans le consentement du roi. Ils consultent les prêtres ou les Jésuites, lorsqu'il s'agit de rendre des jugements sur des affaires délicates ; mais lorsqu'il s'agit de quelque cause qui concerne les intérêts de ces bons pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil et le plus rusé juriconsulte ne puisse lui donner un bon tour. Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et de pelletteries du Canada..... Les gentilshommes ont bien des mesures à garder avec les ecclésiastiques, pour le bien et le mal qu'ils peuvent recevoir indirectement.

" L'évêque et les Jésuites font trouver des partis avantageux aux filles nobles.

" Un simple curé doit être ménagé, car il peut faire du bien ou du mal aux gentilshommes dans les seigneuries desquelles il n'est pour ainsi dire que missionnaire, n'y ayant point de cures fixes en Canada. Les officiers entretiennent aussi avec eux de bonnes correspondances, sans quoi ils ne pourraient se soutenir."

Voilà un tableau tracé par un témoin oculaire, un historien de haute valeur, qui nous révèle dans son entier le rôle du clergé et son influence sur nos mœurs au XVI^e et XVII^e siècle, à la veille de la conquête.

Est-ce pour avoir donné cette éducation là au peuple que nous sommes obligés de nous dépouiller ?

De quel droit les successeurs de ces hommes osent-ils donc nous provoquer en se vantant publiquement de ce qu'ils ont fait de nous ?

Voyons maintenant le rôle du clergé en matière d'instruction, et pour cela ouvrons Garneau qui nous donne la clef des documents de cette époque :

" La Congrégation de Notre-Dame possède au-

jourd'hui, dans les villes et dans les campagnes, des écoles dont les fruits font regretter qu'on n'ait pas formé dans le temps une institution semblable pour les garçons. L'éducation de ceux-ci fut abandonnée au clergé, qui fut le seul corps enseignant, à peu d'exceptions près, avec les religieux sous la domination française. Le gouvernement ne s'occupa jamais lui-même de cet objet important. Soit politique, soit désir de plaire au sacerdoce en lui léguant l'enseignement, il laissa le peuple croître dans l'ignorance ; car alors, il faut bien le reconnaître, les clergés comme les gouvernements considéraient l'instruction populaire comme dangereuse et funeste à la tranquillité des États ; et le Canada fut encore moins exempt de ce préjugé malheureux que les autres pays, puisqu'il ne posséda jamais d'écoles de paroisses, et que, chose inouïe, l'imprimerie n'y fut introduite qu'en 1764, ou 156 ans après sa fondation." (Page 183.)

Est-ce de cette instruction-là qu'on nous demande le paiement ?

Ne serait-ce pas à nous d'en demander compte, lorsque Garneau, quelques pages plus loin, établit le contraste avec les populations protestantes de la Nouvelle Angleterre ?

"L'imprimerie, cette arme si redoutable aux abus et à la tyrannie, fut introduite à Cambridge dans le Massachusetts, en 1638. Le premier ouvrage qui sortit de la presse américaine fut 'L'Appel de l'homme libre,' un an après. Bientôt après régna dans ces provinces cette liberté de la pensée, cette indépendance de l'esprit qui contribua si puissamment à leur donner une grande idée d'eux-mêmes et à élever leurs vues et leur ambition pour l'avenir. Le Massachusetts, qui marchait à la tête de ce mouvement, est aussi le premier pays américain qui ait produit des hommes célèbres dans les lettres et dans les sciences, comme Franklin.

"L'éducation si nécessaire aux peuples libres occupa dès le commencement l'attention. Ce fut encore la Nouvelle-Angleterre qui donna l'exemple, et qui la première établit le meilleur système d'éducation populaire. Elle posa pour principe que l'éducation doit être obligatoire et à la charge commune. C'était annoncer des vues fort en avant de l'époque. Des écoles furent ouvertes dans toutes les paroisses, sous la direction de comités électifs, qui votaient les contributions nécessaires. Afin, disaient ces législateurs, que les lumières de nos pères ne demeurent pas ensevelies avec eux dans leurs tombeaux, nous décrétions, à peine d'amende, que tout arrondissement de cinquante feux établira une école publique où l'on enseignera à lire et à écrire ; et que toute ville de cent feux établira une école de grammaire pour préparer les enfants à l'université. Cette loi existe encore en substance dans le Massachusetts, qui s'en enorgueillit comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples." (Page 297.)

Et maintenant, braves Canadiens, quand on vient vous tonner du haut d'une chaire que le clergé a tout fait pour vous, vous pouvez juger et conclure !

Non moins douloureuse est cette évocation de la résistance du clergé catholique au conquérant, de la légende de la croix opposée à l'envahisseur, de l'encouragement dans la défaite !

Tout cela est faux, archi faux. Le clergé catholique s'est fait l'esclave du vainqueur, il a été l'arme puissante grâce à laquelle s'est assurée la soumission entière absolue.

Non content d'avoir contribué à nous asservir, toutes les fois que nous avons voulu réclamer nos justes droits il a travaillé à nous décourager et à tomber dans le jeu du pouvoir.

Les Anglais ont puissamment compris l'arme qu'ils avaient entre les mains, et la sagacité de leurs hommes d'Etat qui ont su si habilement exploiter l'influence du clergé fait honneur à leur diplomatie : elle a évité au Canada les drames sanglants qui ont désolé d'autres conquêtes britanniques.

Là n'est pas la question : ce que nous voulons établir, c'est que le clergé s'est toujours mis du côté de l'opresseur, et a, de tout temps, travaillé à assurer sa propre domination en nous assujettissant au joug d'un conquérant puissant.

L'histoire du clergé depuis la conquête est celle de l'égoïsme triomphant.

Mais ouvrez l'histoire, les exemples abondent : feuillettez seulement quelques pages de Garneau et vous verrez à chaque pas les traces de cette lutte contre les instincts français des Canadiens.

Ils ont tout tenté afin d'étouffer notre amour filial pour la France ; s'ils n'ont pas réussi ce n'est pas de leur faute.

Voyez ce qui se passe lors de la révolte des colonies Américaines vers 1812, lorsque les Canadiens auraient peut-être eu l'occasion de donner libre cours à leurs sympathies françaises

"En préjugant les opinions, en proférant des menaces on alarma les indifférents, et l'on força ceux qui pouvaient s'être compromis à se déclarer. On invoqua aussi le secours du sacerdoce. L'évêque de Québec, qui venait de recevoir une pension de £200 du gouvernement, adressa une circulaire aux catholiques de son diocèse pour les exhorter à soutenir la cause de l'Angleterre, menaçant d'excommunication

tous ceux qui se montreraient rebelles. Ni la proclamation, ni la circulaire ne purent faire sortir les habitants de leur indifférence." (Page 430)

Et Garneau n'hésite pas à déclarer que le clergé catholique sauva alors la domination anglaise :

"Seuls le clergé et les seigneurs, avec une portion de la bourgeoisie des villes, demeurèrent franchement attachés à l'Angleterre, et l'influence cléricale réussit à maintenir la majorité des Canadiens dans la neutralité. Aussi peut-on dire que c'est le clergé qui fut à cette époque, le véritable sauveur des intérêts métropolitains dans la colonie." (Page 433)

Lorsque mourut Mgr Briand, M. Plessis, qui prononça son oraison funèbre, en profita pour faire un éloge de la nation anglaise humiliant dans la bouche d'un vaincu.

Est-ce là ce que les terroristes appellent lever la croix et dire aux Anglais: "Vous nous passerez sur le corps avant de toucher aux Canadiens?"

Qu'on en juge :

"Nos conquérants, regardés d'un œil ombrageux et jaloux, n'inspiraient que de l'horreur et du saisissement. On ne pouvait se persuader que des hommes étrangers à notre sol, à notre langage, à nos lois, à nos usages et à notre culte, fussent jamais capables de rendre au Canada ce qu'il venait de perdre en changeant de maîtres. Nation généreuse, qui nous avez fait voir avec tant d'évidence combien ces préjugés étaient faux ; nation industrielle, qui avez fait germer les richesses que cette terre renfermait dans son sein ; nation exemplaire, qui dans ce moment de crise enseignez à l'univers attentif en quoi consiste cette liberté après laquelle tous les hommes soupirent, et dont si peu connaissent les justes bornes ; nation compatissante, qui venez de recueillir avec tant d'humanité les sujets les plus fidèles et les plus maltraités de ce royaume auquel nous appartenions autrefois ; nation bienfaisante, qui donnez chaque jour au Canada de nouvelles preuves de votre libéralité ; non, non, vous n'êtes pas nos ennemis, ni ceux de nos propriétés que vos lois protègent, ni ceux de notre sainte religion que vous respectez. Pardonnez donc ces premières défiances à un peuple qui n'avait encore le bonheur de vous connaître ; et si, après avoir appris le bouleversement de l'État et la destruction du vrai culte en France, et après avoir goûté pendant trente-cinq ans les douceurs de votre empire, il se trouve encore parmi nous quelques esprits assez aveuglés ou assez mal intentionnés pour entretenir les mêmes ombrages et inspirer au peuple des désirs criminels de retourner à ses anciens maîtres, n'imputez pas à la totalité ce qui n'est que le vice d'un petit nombre." (Page 109)

Garneau apprécie comme suit cette triste pologie :

"On ne pouvait rassurer l'Angleterre dans un langage plus soumis ni plus dévoué. Le prêtre, oubliant tout le reste, remerciait presque la Providence d'avoir arraché le Canada à la nation impie qui brisait ses autels.

"Il prêchait l'obéissance la plus absolue en disant que celui qui résiste à la puissance résiste à Dieu même, et que par cette résistance il mérite la damnation." (Page 110.)

Et toujours, toutes les négociations qui décident de notre sort furent envisagées au même point de vue.

Lors de la préparation de l'Union des deux Canada qui devait assurer l'écrasement des Canadiens-Français :

"Il (Lord Bathurst) décida de la régler sans délai. Le prélat canadien (Mgr Plessis) ne fit aucune promesse à Lord Bathurst de soutenir de l'influence cléricale les mesures politiques que l'Angleterre pourrait adopter à l'égard du Canada, quelque préjudiciables qu'elles pussent être aux intérêts de ses compatriotes ; mais on peut présumer que le ministre en vit assez à travers son langage pour se convaincre qu'en mettant la religion catholique, *les biens religieux et les dîmes à l'abri*, on pouvait compter sur son zèle pour le maintien de la suprématie anglaise quelque chose qui pût arriver, soit que l'on voulût changer les lois et la constitution, ou réunir le Bas-Canada au Haut. Les membres du clergé pourraient bien se prononcer pour ou contre, suivant leur opinion individuelle ; mais les changements opérés, l'union accomplie, on s'y soumettrait et le clergé serait le premier à donner l'exemple.

Voilà comment se réglèrent nos intérêts.

Et maintenant la cause de tout ceci, la voici bien simplement :

"Craig, qui avait une manière à lui de gouverner, n'avait pas seulement cherché à dominer le parlement, il avait voulu aussi mettre à ses pieds le clergé. Il s'était persuadé qu'il pourrait conduire tout à sa guise par la violence et l'intimidation ; et comme il avait imposé sa volonté dans les choses politiques, il croyait pouvoir aussi corrompre et intimider l'évêque catholique, mettre son clergé dans la dépendance de gouvernement, en lui faisant abandonner pour se l'arroger ensuite la nomination des curés. La soumission de M. Plessis, qui avait été jusqu'à lire ses proclamations et faire des allocutions politiques en chaire, lui avait fait croire qu'il ferait de ce prélat ce qu'il voudrait ; mais il fut trompé. *L'évêque n'avait cédé en politique que pour acquiescer et non pour perdre en religion.*" (Page 158.)

C'est bien cela !

On abandonnait les Canadiens, on les sacrifiait, pour sauver le clergé.

Le voilà le rôle du clergé, le voilà exposé d'après des documents historiques, indiscutables : qu'on cesse donc maintenant de nous assourdir à tout bout de champ de protestations de patriotisme.

Que nos orateurs de St Jean-Baptiste cessent donc leurs flagorneries à l'égard du clergé pour apprendre au peuple la vraie histoire.

Politiquement parlant, le Canadien-français est un sujet loyal, un homme libre, fier de sa liberté, mais cette liberté il la doit à son invincible amour pour la vieille mère-patrie, qui a été le lien de ces pauvres abandonnés et leur a donné le courage de se faire respecter, en dépit du clergé catholique qui n'a jamais pensé à autre chose qu'à les livrer en otage au vainqueur pour assurer la conservation des biens immenses dont il nous écrase aujourd'hui.

DUROC.

RETRACTATION

Me voilà dans de beaux draps ! Je suis obligé de publier une humiliante rétractation, de retirer tout un article que j'avais écrit avec la meilleure foi du monde.

Cette fois, il n'y a pas eu contrainte par corps, mais il y a une contrainte d'esprit qui n'est pas de paille.

Lévesque de Joliette n'y est pour rien.

Elle est toujours belle la justice de mon pays, mais cette fois elle n'est pas intervenue.

C'est ma conscience qui me somme de me rétracter, et, quoi qu'en disent ceux qui ne sont pas juges en la matière, une conscience de journaliste,

Ça vous a des rigueurs à nulle autre pareille ;
On a beau la suiffer,
Sa voix d'essieu criard écorche nos oreilles ;
On ne peut l'éteuffer.

Je ne suis pas menacé de prison, mais ma conscience, un vrai bourreau digne des temps bénis où l'on inquisitionnait pour la plus grande gloire du crétinisme, tient ma sensibilité étendue sur le chevalier du remords.

Je suis mécontent, et mécontent d'un mécontentement bien légitime. Je n'ai pas envie de chanter, je vous le jure et si je chantais, le refrain le plus joyeux que je pourrais entonner serait celui-ci :

C'est moi qu'est intrigué, gué, gué, gué
C'est moi qui n'est pas gai, gai, gai, gai
Je pleure et je soupire,
Moi qu'aimais tant à rire
Je n'peux plus rir' moigué,
Je suis trop intrigué,
Je suis trop trist' pour être gai,

Ça ne serait pas très spirituel mais ce serait de circonstance. Qu'on en juge :

Il y a cinq ou six semaines j'écrivais un article qui débutait comme suit :

Le CANADA-REVUE est joyeux, joyeux d'une joie bien légitime.

Il vient encore de gagner un de ses points.

Eh ! bien, c'est cet article que je veux retirer *in toto*. Je le rétracte, je le répudie, je le condamne, je le réproouve et je prie mes lecteurs de le considérer comme non-avenue.

Le CANADA-REVUE n'avait pas d'affaire à être joyeux.

Il n'avait rien gagné du tout, excepté son interdiction.

Je croyais tenir un sujet de réjouissance, et il paraît, maintenant, que l'on m'avait fourni des renseignements sujets à caution.

Voici ce que, dans ma candeur naïve, j'avais annoncé à l'univers étonné :

"Le Séminaire de Montréal, à la sollicitation générale des Evêques de la Province, a consenti à faire don sans condition au syndicat financier de l'Université-Laval de 30,000 pieds de terrain au coin de la rue St. Denis et de la rue Ste Catherine, plus \$75,000 pour la construction de l'Université.

"Le Séminaire a déclaré de plus qu'il ferait tout son possible pour éteindre la dette de l'École de Médecine qui est de \$15,000.

"Bravo ! Bravo !"

Eh ! bien, non ! Pas de bravos.

Je les retire tous les deux.

Je retire tout ce que j'ai dit.

Je retire les \$15,000 et les \$75,000.

J'ai bien envie de retirer en même temps les 30,000 pieds de terrain avant que le Séminaire les retire.

Ce n'est plus cela du tout. Je mentais, sans le savoir si vous voulez, mais je mentais tout de même, moi qui ne suis pas menteur du tout, si peu, qu'à la place de l'immortel George Washington, j'aurais abattu deux pommiers au lieu d'un, avec ma petite hache, histoire de le surpasser dans sa franchise infantine.

Ah ! je suis bien malheureux, allez !

Je lis dans le *Monde* de samedi dernier la nouvelle suivante, qui a fait dresser ma chevelure absalonnienne sur mon crâne olympien :

Une assemblée du bureau d'administration de l'Université-Laval doit avoir bientôt lieu, dit-on. On s'occuperait d'abord de la réorganisation générale, puis du généreux

don de \$75,000, plus un terrain valant \$25,000, fait par Saint-Sulpice.

Pour garantir le succès de l'entreprise et mettre à l'avance un frein aux divisions qui l'ont si souvent et si malheureusement enrayé, Saint-Sulpice agit avec une louable sagesse. Il prête les \$75,000 pour 20 ans sans intérêt. Il y a d'autres conditions, toutes tendant à assurer la prospérité de Laval.

Au bout de 20 ans, Saint-Sulpice aura vu les effets de son premier don et sa générosité prendra un nouvel essor.

Laval ne fera construire d'abord que des salles de cours modestes, mais spacieuses et confortables. Plus tard, avec le succès qu'on est en droit d'attendre, et surtout grâce aux dons que de généreux citoyens feront sans doute, plus tard l'édifice désiré sera construit.

Bref, tout paraît rose et actif dans la sphère universitaire et le *Monde* s'en déclare heureux.

Chacun son goût. Je trouve, moi, que le *Monde* a le bonheur facile. Je suis désolé, et, comme autrefois Rachel, je ne veux pas être consolé de la perte de mes illusions.

Comment? On me fait croire à un cadeau princier, et tout-à-coup je me trouve en face d'un simple prêt.

Le Séminaire ne donne pas d'argent mais, il impose des conditions.

Sa qualité de créancier lui assure un certain contrôle sur l'institution qu'il fait semblant de doter, et quand, plus tard, entraînés beaucoup plus loin que lui, par l'exemple de son étrange générosité, de généreux citoyens auront fait de véritables dons à l'Université, le Séminaire, toujours généreux à la façon des créanciers, continuera à se servir de son influence pour mettre à sa manière "un frein aux divisions qui enrayent le succès."

J'en demande pardon au *Monde*, mais j'ai vu des sphères, et même des hémisphères, beaucoup plus roses que la sphère universitaire ne me paraît actuellement.

Et dire que j'ai accueilli dans les termes suivants la première version, la plus invraisemblable des deux, je l'avoue à ma honte :

Nous applaudissons de tout cœur à cette généreuse donation du Séminaire qui rend de ce coup à notre population française un service signalé.

Je t'en ficherais des généreuses donations et des services signalés, a dû répondre *in fetto* le Séminaire, que j'ai eu bien tort de classer momentanément dans la catégorie des bienfaiteurs qui donnent, quand j'aurais dû savoir qu'il appartient à la classe des bienfaiteurs qui reçoivent,

genre des accapareurs, famille des absorbants, catégorie des serre-la-poigne.

Et pourtant voici la conclusion de mon malheureux article que je déplore aujourd'hui sous le sac et la cendre :

"Il est impossible de terminer sans féliciter M. l'abbé Collin de cette heureuse solution.

"Le Père Gaffre disait que le Dominicain avait la poigne plus solide.

"Cela se peut.

"Mais le Sulpicien a certainement la main plus large."

Je retire tout cela.

Je ne félicite personne.

Le Sulpicien à la main très large... pour recevoir, mais lorsqu'il la referme il à la poigne d'un vrai Dominicain.

Je regrette d'avoir exprimé un doute à cet égard. Ça me fait l'effet d'avoir vexé le Sulpicien, et il vient de me convaincre que je me suis fourré le doigt dans l'œil jusqu'au coude en insinuant que la largeur de sa main prouve qu'il n'est pas dur à la détente.

Je me suis conduit comme plusieurs hospices. J'en fais l'humble aveu. Je m'en accuse, et, pour me punir de ma sottise, j'ai envie de me poursuivre au criminel pour m'être dit à moi-même des choses désagréables mais vraies.

UNIVERSITAIRE.

Ignorance Cléricale

Nous éprouvons aujourd'hui le plus vif regret d'avoir à signaler un cas absolument extraordinaire d'ignorance chez un membre très élevé du clergé, cas tellement extraordinaire que nous nous demandons s'il est fortuit ou volontaire.

La personne qui a commis cet étrange méfait n'est pas le premier venu, c'est le Promoteur de l'archevêché, le rédacteur-en-chef de la *Semaine Religieuse*, M. le chanoine Bruchési, qui s'est permis de donner un croc en jambe à l'Histoire dans une entrevue qu'il a eue dernièrement avec un rédacteur de *l'Empire* au sujet de notre humble publication, le CANADA-REVUE.

Voici le passage de cette entrevue parue le 7 janvier 1893 auquel nous voulons faire allusion :

— Reporter — Des livres écrits par des bons catholiques n'ont-ils pas été mis au ban de l'Eglise?

— *Abbé Bruchesi* — Très certainement. Le travail de Mgr Grimaldi sur les congrégations romaines a été condamné par les autorités papales, et sa circulation a été défendue. La traduction de la Bible de Henri Lasserre, qui avait nécessité 20 ans de travail, a été condamnée comme erronée par la congrégation de l'Index, même après que l'ouvrage eût été approuvé par tout l'épiscopat français.

— *Reporter* — Qu'est-ce que cela prouve ?

— *Abbé Bruchesi* — Cela prouve qu'un ouvrage peut tomber sous la censure épiscopale sans que la foi ou la position religieuse de l'auteur soit mise en doute.

En continuant, l'Abbé Bruchesi cita le cas de Mgr de Laval, qui avait défendu dans le temps la vente des liqueurs aux Indiens, et *bien que les trafiquants, dit-il, aient probablement perdu de l'argent, aucun d'eux n'a jamais pensé à prendre une action contre les autorités religieuses d'alors.*

Nous ne pouvons vraiment croire qu'un chanoine de l'Évêché se soit permis de travestir l'histoire d'une façon aussi cynique ; nous préférons voir encore dans cette assertion un regrettable exemple de l'ignorance dans laquelle vit notre clergé à l'égard des notions historiques les plus élémentaires.

L'autre jour, nous nous lamentions de voir un prêtre irlandais commettre d'imardonables hérésies au sujet de l'histoire de la Révolution française, et un journal catholique de Montréal patauger à l'égard de Louis Veuillot.

Voici qui est encore pire : la lumière de l'Évêché ignore jusqu'à l'histoire du Canada.

Dire que les trafiquants d'eau-de-vie aux Sauvages n'ont jamais pris d'action contre les défenses épiscopales est une telle monstruosité que nous ne voulons pas la discuter.

Ouvrons encore notre grand historien national, Garneau, et lisons ce qui suit :

Les difficultés entre le baron d'Avaugour et Mgr de Laval commencèrent à l'occasion d'une veuve qui vendait de l'eau-de-vie aux Sauvages en contravention aux lois. Cette femme fut jetée en prison. Un Jésuite voulut intercéder pour elle et la justifier. Le gouverneur, qui venait de faire fusiller trois hommes pour la même offense, troublé peut-être par le remords d'avoir laissé infligé une peine qui était hors de toute proportion avec le crime, s'écria avec colère, que puisque la traite de l'eau-de-vie n'était pas une faute pour elle, elle ne le serait à l'avenir pour personne, et qu'il ne voulait plus être le jonc de ces contradictions.

L'évêque de son côté, croyant l'honneur de sa mitre offensé par cette résolution, prit la chose avec hauteur. Le débat s'envenima. D'un côté, les prédicateurs tonnèrent dans les chaires, les confesseurs refusèrent l'absolution ; de l'autre, les citoyens, embrassant la cause du gouverneur, se révoltèrent et poussèrent des clameurs contre le clergé. Les choses en vinrent au point que le prélat se vit obligé de saisir les foudres de l'église ; ces foudres qui faisaient tomber autrefois le front des peuples et des rois dans la poussière. La mitre en tête, la crosse en main, environné

de son clergé, il monte en chaire ; et après un discours pathétique, fulmine les excommunications contre tous ceux qui refusaient de se soumettre aux décrets contre la traite de l'eau-de-vie. Cet anathème solennel qui avait coutume de jeter le trouble dans la conscience publique, qui enveloppait indirectement M. d'Avaugour, ne fit, contre son attente, qu'empirer le mal. Les excommunications excitèrent des accusations injurieuses contre les ecclésiastiques, qui se formulèrent en remontrances contre l'évêque lui-même au conseil du roi. (*Page 143.*)

Mais ce n'est pas tout.

Si M. Bruchesi avait oublié cette page 143, Vol. I, il aurait pu en trouver une autre et lire la suivante :

L'éternelle question de la traite de l'eau-de-vie, que tout le monde avait été dans l'habitude de faire, n'avait pas cessé d'agiter sourdement le pays sous l'administration de M. de Courcelles. Ce gouverneur ainsi que M. Talon étaient favorables à ce négoce exercé parmi les Français seulement ; et même le dernier avait obtenu une lettre du ministère qui le rendait libre parmi les colons. Mais l'évêque n'avait rien relâché de sa fermeté ; il avait continué son opposition par des mandements et des excommunications, tout en faisant entendre ses plaintes à la cour. Plus tard, c'est-à-dire à l'époque où nous sommes parvenus, le nouvel intendant, M. Duchesneau, qui s'était déjà brouillé avec le gouverneur touchant la présidence du conseil et d'autres questions d'administration, appuya les plaintes du clergé.

Le gouverneur, qui avait pris les devants à Paris, répondit que les plaintes de Mgr de Laval étaient mal fondées, que la traite de l'eau-de-vie, restreinte dans de justes bornes, était nécessaire pour s'attacher les Indigènes, et qu'au surplus le zèle des ecclésiastiques à cet égard "ne servait guère que de prétexte pour persécuter ceux qui les empêchaient de dominer dans le pays et pour solliciter leur révocation." Il faisait allusion par ces paroles aux gouverneurs déjà rappelés et à lui-même, ne se croyant pas plus à l'abri des attaques cléricales que ses prédécesseurs. Tout faisait donc présager une tempête encore plus violente que toutes celles que l'on avait vues en Canada, lorsque Colbert, fatigué de tous ces débats, intervint.

Pour régler la question de la traite une bonne fois, il ordonna à M. de Frontenac de convoquer une assemblée de vingt des principaux habitants de la colonie, pour avoir leur avis sur ce commerce et sur ses conséquences pour le pays. Ces habitants se réunirent et firent un rapport favorable du traité, qui fut envoyé à Paris. Mgr de Laval, que ce rapport éloignait plus que jamais du but qui avait fait l'occupation d'une partie de sa vie, passa exprès en France en 1678, pour en arrêter l'effet. Selon Charlevoix, le roi voulut que l'archevêque de Paris et le Père de la Chaise donnassent leur jugement définitif ; que l'un et l'autre, après en avoir conféré avec l'évêque de Québec, avaient déclaré que la traite de l'eau-de-vie dans les bourgades indiennes devait être défendue sous les peines les plus rigoureuses, et qu'une ordonnance fut promulguée dans ce sens. Suivant une autre version, celle de l'auteur des Mémoires sur la vie de Mgr de Laval, la cour, voulant mettre fin à cette lutte entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, avait reçu avec beaucoup de froideur le prélat canadien, et l'avait obligé, après deux ans de vaines sollicitations, de s'en revenir sans avoir rien obtenu. Le fait est que l'évêque réussit dans une partie de ses prétentions, et que l'ordonnance dont parle Charlevoix fut en effet rendue. Mais un demi triomphe était regardé par Mgr de Laval et ses partisans presque comme une défaite,

eux qui étaient accoutumés à remporter des succès complets et à renverser tous les obstacles que rencontrait l'église dans ses volontés.

O notre histoire, écrin de perles ignorées !

En présence de documents aussi explicites, et qu'il eût été si simple de retrouver, comment se fait-il qu'une erreur aussi grossière puisse être mise en circulation de la part d'un personnage aussi sérieux ?

Nous le répétons, il ne nous est pas possible de croire à une mauvaise intention, au désir de tromper le public sur des faits pouvant affecter notre cause.

Nous en sommes réduits à penser que M. le chanoine Bruchési ignore absolument l'histoire du Canada.

Après tout, il n'est pas le seul.

Toujours les collègues classiques !

MAGISTER.

Les Tribunaux Romains.

L'obstination avec laquelle nos adversaires persistent à nous conseiller de nous adresser aux tribunaux romains, pour faire redresser les torts qui nous ont été causés par la censure illégale et injuste portée contre nous par l'archevêque de Montréal, nous était de prime abord suspecte.

Nous n'étions pas en droit d'attendre de bons conseils de nos ennemis, surtout lorsque nous les voyions exprimer si ouvertement la conviction que nous nous garderions bien d'en appeler à Rome où nous étions sûrs de perdre.

Aussi avons-nous immédiatement exprimé l'intention de nous en tenir à nos droits purement et simplement civils.

Civils nous sommes, civils nous resterons ; et cela n'empêche pas d'être catholiques, que nous pensions !

La méfiance que nous inspirent les tribunaux romains est assez légitime.

Tout le monde sait, et les écrivains catholiques qui ont étudié la question ont à maintes reprises proclamé, que :

« Il est vrai que depuis douze siècles il n'y a qu'un cri dans l'Église, de decade en decade, contre la rapacité des tribunaux romains ! St. Boniface, St. Pierre Damien, St. Bernard, l'Abbé d'Ursperg, St. Laurent Justinien, St. E.J.

mond de Cantorberry, St. Louis, roi de France, Jean de Salisbury, Robert Grossthead, Ev. de Lincoln, Séval, Archev. d'York, Bernardin de Carvajal, Evêque de B. d'ajo, le Cardinal de Cisa, Guillaume de Perrenniis, le Chartreux Jacques de Paradis, Nicolas de Clémengis, Burchard, Chierry de Niem, l'Evêque Alvare Pélage, Dom Barthélemi des Martyrs, Archev. de Braga ; le mémoire au Pape Clément V sur l'état de l'Église ; le *Consilium de emendandâ ecclesiâ* écrit par une commission de cardinaux, les déclarations de sept ou huit conciles œcuméniques sur l'incurabilité de la simonie ; les remontrances énergiques de plus de cinquante conciles provinciaux sur les intolérables exactions des juges romains ; les protestations à diverses époques de tous les gouvernements de l'Europe sur les mêmes exactions ; les dépêches pendant les deux derniers siècles des ambassadeurs de France, d'Autriche et d'Espagne, dont un grand nombre étaient évêques, sont tous là pour prouver le fait de la vénalité. »

On prétend aujourd'hui que tous ces criants abus du passé, constatés par tous les grands hommes que nous venons de citer, n'existent plus depuis des années. Mais les discours de plusieurs évêques aux derniers conciles semblent démontrer qu'ils sont encore loin d'être déracinés à l'heure qu'il est.

Néanmoins, nous eussions peut être encore tenu bon s'il ne nous avait été donné de constater par nous-mêmes, d'après les hommes qui nous conseillent, d'en appeler, le sort qui nous attendait à Rome et au Canada.

Qu'on le remarque bien ; tout ce que nous allons citer est puisé chez des auteurs castors, c'est-à-dire chez les précurseurs du *Courrier du Canada* et de l'*Étendard* :

D'abord, voici ce qui nous arriverait du côté du pape :

Pie IX lui répondrait en lui rappelant ce que lui, Vicaire infailible, écrivait, en 1870, aux Arméniens révoltés contre l'autorité de leurs prélats :

« Qu'il ne faut jamais faire appel à l'autorité des Papes pour diminuer ou amoindrir celle des évêques. Car si le droit d'appeler au Pontife Romain est sacré parce qu'il a le pouvoir divin de délier tout ce qui a été scrupuleusement conservé dans tous les siècles, cependant le Pape ne souffrira jamais qu'on l'allègue pour couvrir la désobéissance aux évêques. Ceux qui agissent ainsi sont plutôt des perturbateurs de l'ordre ecclésiastique que des fidèles soumis au siège apostolique. »

Grégoire XVI avait dit la même chose à propos de Lamennais. — (*La Comédie Infernale*, page 381.)

Ainsi, c'est réglé, nettoyé du côté du pape. Voyons un peu du côté de l'évêque.

La *Source du Mal* nous indique comment les évêques traitent les Catholiques qui en appellent à Rome :

En juillet 1870, les prêtres du Collège Sainte-Anne, en ayant appelé à Rome de la conduite tout à fait arbitraire que Mgr l'Archevêque de Québec voulait tenir à leur égard reçurent du vénérable prélat une lettre où il leur disait :

attends le troisième. Moi, c'est le premier. On dit que c'est bien terrible d'être mère, et, pourtant, je te jure que j'attends ce moment-là avec impatience."

Je fus la première servie : une pauvre petite fille, qui s'en alla retrouver le bon Dieu juste dix jours avant votre naissance. Ce fut vous qui devîntes mon enfant.

Elle s'interrompit, parce que les sanglots la suffoquaient.

— C'est égal, le bon Dieu a ses raisons pour faire comme il fait, sans doute. — Pourquoi m'a-t-il pris ma fille ? Pourquoi vous a-t-il pris votre mère ? — Elle ne fut pas longue à mourir, la pauvre dame ! Elle était si frêle et si mignonne ! Quand elle comprit que tout était fini, elle demanda si j'étais relevée, et lorsqu'on lui eut dit que oui, elle m'envoya chercher tout de suite, tout de suite.

Oh ! la pauvre chère dame ! Tenez, monsieur Pierre, j'avais tellement pleuré sur le cercueil de ma petite fille que je croyais que je ne pourrais plus pleurer de ma vie. Eh bien ! quand je vis votre mère dans son lit, toute blanche, n'ayant plus de sang dans ses veines, je me laissai tomber au pied et je restai là à sangloter.

Elle me tendit la main et m'appela. J'osai la regarder. Elle aussi pleurait. C'est si cruel de partir quand on est jeune, et belle, et riche ; quand on aime la vie ; quand on laisse après soi un joli petit enfant qu'on a espéré de toutes ses forces, auquel on s'est attaché de tout son cœur !

Oh ! la chère petite dame ! Elle prit mes deux mains et les serra :

— Ma bonne Anne, je vais mourir !

Je voulus lui dire que non, qu'elle était trop jeune, que la sainte Vierge ne permettrait pas cela. Mais rien ne me sortit de la gorge qu'un cri, un de ces cris, vous savez, comme on en fait quand on s'étrangle et qu'on cherche la respiration.

Madame de Trémur me dit bien doucement :

— Le bon Dieu ne peut pas empêcher tout le monde de mourir. Sans cela, personne ne voudrait. Tu vois bien que ta petite fille est morte ? Mais ne te désole pas comme ça. Moi, je me résigne, tu le vois. Je pense seulement à mon enfant, et je t'ai fait appeler pour te dire de le prendre. Tu as encore tout ton lait, tu es robuste et tu es douce. Tu seras une bonne mère pour lui. Veux-tu me promettre de le soigner et de le nourrir ?"

Et moi, alors, je pus parler, je pus lui dire :

— Oh ! madame ! ô ma bonne madame de Trémur ! bien sûr que je le nourrirai, votre fils. Mais ne me parlez pas comme ça, ne me dites pas de ces choses. Ça fait trop de mal au cœur.

— Alors, bien sûr, tu me le promets ? — qu'elle répéta encore.

Je le lui jurai, et elle se mit à sourire. Et je vis que ses larmes étaient moins dures à couler. Pourtant, elle ne me parla que de vous, de son chagrin de s'en aller sans vous avoir nourri, sans vous avoir élevé. Et elle les prit dans ses mains, ces chères petites affaires qu'elle vous avait tillées et cousues. Elle voulut les garder près d'elle, jusqu'au moment où ...

De nouveau la voix d'Anne Penhoët, s'arrêta dans sa gorge. Le souvenir de ce deuil qui remontait à trente-quatre ans en arrière était encore assez vivace pour provoquer cette pieuse douleur.

Pierre, lui aussi, pleurait.

Lorsque la vieille nourrice eut recouvré assez de calme pour reprendre son récit, elle acheva :

— Elle mourut le lendemain matin, monsieur Pierre, tenant, jusqu'au dernier moment, les petits linges entre ses mains. Elle ne parlait plus déjà qu'elle pensait à vous encore. Sa dernière parole fut pour me dire :

— Anne ... le petit !

Je courus au berceau, je vous pris dans mes bras, je vous levai au-dessus du lit. Ses yeux vous regardèrent jusqu'à

ce qu'ils devinrent fixes. Alors, comme je vis qu'elle allait passer, je mis votre front sur sa bouche : elle eut un frisson, un grand soupir, et rendit l'esprit.

Depuis ce temps, c'est moi qui ai été votre mère.

Il se fit un silence dans lequel les souffles haletants se confondirent.

Pierre avait saisi à pleines mains les menus objets de la layette. Il y cachait son front, n'essayant plus de contenir ses larmes. Ardemment, avec une pieuse frénésie, il les couvrait de baisers.

Puis, quand il eut ainsi épanché les premiers transports de son cœur, il revint vers la vieille femme qui lui avait fait ce récit, et, comme un écho, les derniers mots qu'elle avait prononcés lui revinrent à l'esprit.

Oui, elle avait dit vrai : depuis ce temps, c'était elle qui était devenue sa mère.

Il ouvrit ses bras et les noua en une chaude étreinte au cou de sa nourrice. Il la retint contre sa poitrine, mêlant ses pleurs aux siens, baisant respectueusement ses cheveux blancs.

— Ah ! mère Anne, mère Anne ! vous ne m'aviez jamais raconté cela !

— Nous ne causons pas bien souvent ensemble, monsieur Pierre.

Il ne releva pas cette réflexion et le doux reproche qu'elle contenait. Mais, tendrement, il resserra le lien de ses bras, et, l'embrassant plus fort, s'abandonna à un élan qu'elle ne lui avait jamais connu.

— Écoute, — et il avait repris le tutoiement des grandes intimités, — je veux, à l'avenir, que tu sois la plus heureuse des mères. J'ai su trop tard, aujourd'hui, que tu étais l'héritière de l'autre, de celle que je n'ai point connue, hélas ! Mais c'est une raison seulement pour que je t'aime doublement : une fois pour toi, une fois pour la pauvre chère morte.

En se relevant, il fit tomber par mégarde les objets de la layette.

Un petit bruit se fit entendre, un son mat, avec un bruissement de mailles de métal. Il se baissa vivement pour ramasser l'objet tombé. Ses yeux virent une petite tache blanche et ovale sur le tapis. C'était une médaille d'argent, une médaille de la sainte Vierge, retenue au bout d'une chaînette également en argent.

— Qu'est-ce que cela ? — demanda-t-il.

— Cela, — répondit Anne, — vous l'avez porté cinq ans à votre cou. C'était encore votre mère qui l'y avait attaché. Un jour, la chaîne a été trop courte, et j'ai dû vous la retirer. Mais je l'ai gardée, vous voyez, et si je pouvais vous la remettre, dame ! j'en serais bien heureuse, monsieur Pierre.

Il sourit, ne sachant que répondre à cette prière dissimulée, mais touchante.

— Si la chaîne était trop petite quand j'avais cinq ans, aujourd'hui que j'en ai trente-quatre ...

— Oh ! — interrompit-elle, — il y aurait bien toujours le moyen de s'arranger, si vous vouliez ?

L'embarras de Pierre s'accrut en raison même de cette insistance.

Comment refuser la médaille, qui était une réplique ? Comment la reprendre sans infliger un démenti à ses opinions ?

Les vrais sceptiques, les sceptiques de fait, ceux qui n'érigent point leur doute en système, mais le tourment en pure indifférence, sont beaucoup plus accommodants. Ils se passent au cou toutes les médailles que l'on veut, sauf à y joindre les plus diverses amulettes de toute origine religieuse ou même superstitieuse. Ceux-là n'auront jamais à souffrir de leur manque de foi. Peu leur chaut de revêtir les insignes d'une croyance. N'est-ce pas ainsi que l'on pratique

la tolérance souriante qui, seule, convient aux esprits vraiment libres de préjugés ?

Trémeur trouva enfin une issue au dilemme que lui suscitait l'incident.

Justement, la vieille Anne venait d'ajouter :

— Seulement, vous savez, monsieur Pierre, une médaille, ça engage toujours celui qui la porte. Si je ne vous en ai pas parlé plus tôt, c'est que je crois que vous ne pensez plus comme autrefois.

— Ce qui veut dire en meilleurs termes : " Mon ami Pierre, j'ai eu peur qu'une médaille ne fût profanée au cou d'un mécréant comme toi." Est ce bien ça, mère Anne ? Répondez.

Les larmes de Pierre s'étaient séchées. Maintenant il riait, en tenant ce propos.

La vieille femme s'était levée ; elle allait protester. Pierre ne lui en laissa pas le temps.

Il alla prendre dans son coin la statuette de sainte Anne, et, retirant le petit collier des mains de la nourrice, il le passa en deux ou trois tours sur l'effigie sacrée.

— Tiens, — dit-il, — es-tu contente, mère Anne ? Ce n'est pas une mécréante, celle-là, hein ?

La pauvre femme ne répondit point, cette fois.

Mais elle fit un profond soupir, et ses yeux s'attachèrent à l'image sainte avec une expression de prière où il y avait à la fois de la tristesse et de l'espoir.

Trémeur entendit ce soupir et vit ce regard. Il en éprouva une impression analogue à celle que lui avait occasionnée, la veille, sa rencontre avec Gaïd Le Mouël au seuil de l'église du Conquet.

Soudain, il se ressouvint de ses projets de départ. Tirant sa montre du gousset, il l'interrogea sans conviction.

— A propos, — fit-il, — inutile de continuer les paquets. J'ai passé l'heure : je ne pars pas.

Anne Penhoët se signa largement, tandis que sa face ridée s'épanouissait sous un rayonnement de joie.

— Ah ! — murmura-t-elle, — bien sûr que c'est la chère Madame de Trémeur qui vous envoie cette idée-là !

En un clin d'œil, elle eut ramassé les hardes diverses qui gisaient, éparses, sur les meubles, et eut rétabli l'ordre dans la chambre en replaçant les piles régulières sur les étagères des armoires. Un quart d'heure plus tard, rien n'indiquait qu'on eût procédé là à des préparatifs de départ.

Quand elle eut quitté la pièce, Pierre se laissa aller à une longue et mélancolique rêverie.

Il ne se reconnaissait plus. Certainement, il y avait quelque chose de changé en lui.

Son front se plissait, en se penchant sous l'effort de la réflexion. Il marchait à pas lents dans la chambre, les mains derrière le dos, monologuant à haute voix. Un même mot revenait invariablement, périodiquement sur ses lèvres, le mot que le christianisme a adopté, en lui donnant la plus sublime des significations :

— *Caritas*, charité, ou amour, — car la charité, ce n'est pas l'aumône banale faite à l'indigent qui implore, c'est le don de la compassion, de la sympathie, fait au frère souffrant, au membre humilié de la famille sociale. Nul ne peut se vanter d'avoir toujours donné à autrui sans avoir rien reçu d'autrui. Charité ! Ai je eu, moi, cette sympathie pour tous les hommes ? N'en ai-je jamais rien reçu ?

Il redressa la tête et se croisa les bras, immobile, fouillant du souvenir le passé.

— Oui, l'orgueil me fait injuste. Volontiers je reproche aux hommes de n'avoir eu que des torts envers moi. N'ai-je donc rien reçu d'eux ? — J'ai reçu l'aumône, moi aussi, et c'est cette pauvre femme, cette humble créature qui me l'a faite. Et quelle aumône ! Le don de la vie, tout simplement. Mère douloureuse, elle m'a recueilli des bras d'une mère mourante ; elle m'a nourri de son lait, couvé de sa

tendresse jalouse. Elle ne me devait rien, c'est donc moi qui lui dois tout. La femme du peuple a fait la charité à l'enfant délaissé du riche. Et lorsque mon cœur s'enfle à la pensée du bien que j'ai pu faire, j'oublie que cette femme pauvre et dénuée m'a nourri et m'a réchauffé, moi plus dénué qu'elle.

C'était tout un problème qui se dressait devant son esprit, le problème social, à résoudre, non par la haine et la guerre, mais par la mutuelle affection, par les réciproques condescendances des hommes les uns pour les autres. Et l'âme de Trémeur eut un second éblouissement. Il lui parut que la lumière entrevue la veille sur le seuil de la chapelle du Conquet se faisait plus vive, plus étendue à son regard.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! Serait-ce là le réel ? — bégaya-t-il.

Comme la veille, il s'arrêta, n'osant aller plus loin. Il venait d'invoquer Dieu, ce Dieu dont il n'était pas sûr.

II

Ce fut dans de telles dispositions d'esprit que Trémeur acheva sa semaine.

Naturellement, il ne songea plus à partir.

D'ailleurs, la saison s'avancait, les beaux jours se faisaient plus ensoleillés. C'était le temps des grandes séductions de la terre.

Il n'y avait personne au Trez-Hir à qui il pût confier le secret de ses hésitations et de ses doutes.

Il le jugeait ainsi depuis le jour où, sur la route de Brest, il avait tenté d'engager une controverse avec l'abbé Kériader, et n'avait obtenu de lui aucune réponse à son gré.

Certes, il tenait le jeune prêtre en haute estime. Mais cette estime n'allait qu'au caractère, non à l'intelligence du recteur. Pierre l'avait vu à l'œuvre de trop près, pendant cette terrible nuit de sauvetage, pour ne point l'apprécier à sa juste valeur. Il savait que l'abbé ne se contentait pas d'enseigner la loi d'amour, mais qu'il la pratiquait dans toute l'efficacité de ses préceptes.

L'idée lui vint, un matin, un peu bizarre, un peu ironique, de chercher, dispute à l'ecclésiastique sur ce chapitre de théologie relativement facile.

Pierre cédaît facilement aux tentations de ce genre, parce qu'elles le sollicitaient dans son amour-propre.

En conséquence, il voulut se payer le plus tôt possible le malin plaisir de faire enrager le prêtre.

On était un lendemain de la plus grande marée de l'équinoxe.

Les malines ont toujours été le moment par excellence de la pêche aux crevettes.

Or, l'abbé Kériader était un pêcheur de crevettes sans pareil.

Lorsque Pierre de Trémeur l'aborda, au sortir de la sacristie, le jeune recteur avait eu déjà le temps de faire sa toilette de circonstance, qui était des plus sommaires.

Un tricot de matelot couvrant le buste, des culottes de laine, une paire de guêtres noires retombant sur les sabots, et, sur le tout, une vieille soutane élimée qui servait de cache-misère. Sur la tête, l'ecclésiastique plaçait, sans façons, le bonnet carré.

— Tiens, monsieur de Trémeur ! comment ça va pour le jour ?

— Fort bien, mon cher recteur. Je venais causer avec vous.

— Ah ! — fit le prêtre, sur les traits duquel passa un rapide nuage de contrariété, — voulez-vous que nous rentrions à la cure, si c'est nécessaire ?

L'écrivain s'empressa de rendre à ce visage son aspect hilare.

— Non pas, monsieur le recteur, non pas. Je m'en voudrais trop de vous faire perdre et de perdre moi-même une aussi souriante matinée. Ce que j'ai à vous dire peut très bien se dire en plein air.

Ils se mirent à descendre, en devisant, les rochers du petit promontoire.

En bas, la mer se retirait, laissant pleins d'eau les trous et les crevasses. Et dans cette eau, limpide comme du cristal, on voyait frétiller d'énormes crevettes, de menus poissons, qui, sous les rayons obliques du soleil, semblaient fragiles comme du verre, tant ils étaient eux-mêmes transparents.

— Eh ! monsieur le recteur, je crois que ça ira bien, dit Pierre.

L'abbé leva les yeux, puis les reporta sur l'horizon de mer.

Il n'y avait personne en haut, sur les roches, personne sur la grève. A peine quelques voiles figuraient-elles, rouges ou jaunes, sur la nappe miroitante de l'anse de Bertheaume.

Rapidement le prêtre quitta ses sabots, ôta ses guêtres et retroussa sa soutane, à la façon dont les soldats relèvent leurs capotes gris-bleu. Il défit alors sa ceinture, et, ramenant les pans, les fixa à la hauteur de ses hanches.

— Ah ! ah ! tenue de combat ! — s'écria Pierre, qui se déchaussait de même et relevait ses pantalons. — Vous êtes le général, je suis l'armée. Voyons un peu comment vous opérez.

Déjà le recteur était plongé jusqu'aux genoux dans l'eau tiède.

Le filet emmanché erra quelques secondes au-dessus des roches, et, tout d'un coup, disparut entre deux infractuosités.

L'abbé le retira, laissant filtrer les gouttes, mais remué vivement par les bons désordonnés de la proie.

— Bravo ! s'écria le romancier, en battant des mains. Si ça commence ainsi, vous êtes assuré d'une récolte superbe. Voyez-moi donc un peu la taille de ces bêtes-là !

Le recteur n'avait pas besoin qu'on appelât son attention sur sa capture.

En pêcheur consommé, il avait fait glisser le bâton sous son aisselle et ramené l'épuisette à portée de sa main droite.

Maintenant il fouillait très directement la poche de mailles, ramassant le frétin inutile et le rendant instantanément à la mer, " parce que, disait-il, il ne fallait pas nuire à l'avenir de ces poissons."

— Parbleu ! — rectifia gaiement Pierre, — vous donnez dans le panneau de La Fontaine :

Laissez-moi carpe devenir ;
Je serai par vous repêchée.

— Oui-dà, — répliqua le prêtre, — je ne suis pas venu ici pour les poissons, mais pour les crustacés. Je ne cours pas deux lièvres à la fois.

— Il y a des gens pourtant qui ne renverraient pas les deux lièvres, s'ils les trouvaient en même temps dans leur carnier.

Cependant la pêche se poursuivait, et le panier du prêtre se remplissait à vue d'œil. Si bien qu'au bout de trois quarts d'heure il contenait déjà quatre livres et demie de crevettes de grande taille. Il n'y avait pas à dire, c'était une pêche miraculeuse, s'il en fut jamais.

— Voilà ce que c'est que d'invoquer le Prince des apôtres, — fit Trémur en riant, — et d'avoir pour compagnon un homme qui s'appelle Pierre. Ça, mon cher recteur, j'espère que vous allez vous montrer reconnaissant du bonheur que je vous ai porté et me payer au moins la dîme de votre récolte,

— Qu'à cela ne tienne ! — riposta le prêtre. — Puisse à même dans le panier.

Les eaux se faisaient moins giboyeuses à mesure qu'elles s'écoulaient par les rigoles et que le soleil montait plus haut dans le ciel. L'abbé éprouva une lassitude.

— Si nous nous asseyions un moment ? demanda-t-il à Trémur en lui désignant un banc de roches disposées en gradins au-dessus d'une étroite plage où chaque baiser de l'astre séchait un pied carré de sable.

— Volontiers, répondit Pierre qui prit place aux côtés du prêtre déjà au repos.

On se mit à décortiquer quelques-unes des pauvres bêtes et à absorber leur savoureuse blancheur.

— Voilà le moment de me raconter ce que vous vouliez me dire, monsieur de Trémur. Je vous écoute.

L'écrivain, sans ambages, fit part à l'ecclésiastique de toutes ses incertitudes, en même temps que du scrupule qui lui était venu tout récemment à l'endroit des efforts qu'il avait faits dans le but de détourner Gildas Penhoët de son amour naissant pour Marguerite Le Mouël. Il parla en toute franchise, ne cédant rien, indiquant les motifs qui lui avaient dicté sa conduite.

— Et le plus étrange, mon cher abbé, c'est que ces scrupules sont intermittents ; qu'à certaines heures je me reproche d'avoir mal conseillé Gildas, qu'à d'autres, je m'en loue. Vous avez tout entendu : prononcez.

L'abbé Kériader hochait la tête.

— Pardon, monsieur de Trémur, je ne suis qu'un simple d'esprit auprès de vous ; je juge pourtant, dans la simplicité de mon âme, que vous avez eu tort de détourner ce garçon du mariage. C'est presque une mauvaise action.

Pierre s'était bien attendu à une critique, mais non à un blâme aussi sévère.

— Je ne demande qu'à m'incliner sous votre jugement, mais encore faut-il que j'en sache les considérants. Voulez-vous donc être assez bon pour éclairer ma religion en me montrant mes torts ?

L'ecclésiastique ne riait point en ce moment. Ce fut très sérieusement qu'il donna ses raisons.

Dans quel but, pour quel résultat Trémur avait-il entrepris de verser dans l'âme de Gildas le poison qui corrodait la sienne ? Croyait-il donc cet homme du peuple au niveau de ses arguments ? Le jugeait-il capable de ne prendre du précepte que son interprétation la plus subtile ? Et ne voyait-il pas quels ravages ces théories de l'abstention du devoir conjugal exerceraient parmi les populations de nos côtes, si elles se répandaient ?

Assurément, les raisons étaient bonnes. Par malheur elles ne portaient point, s'adressant à l'un de ces esprits que le dégoût des hommes, la fadeur du devoir social, l'habitude de tout réduire au contrôle de la " blague ", rendent ineptes à l'accueil des vérités primordiales. C'était là ce que les positivistes nomment des " arguments d'autorité ". Encore une fois, Trémur fut déçu. Ce prêtre était décidément inférieur. Il lui faisait le triomphe trop beau, la réplique trop facile. Un peu agacé par ses invocations des redites ordinaires de la sagesse courante, il répondit, se faisant amer et agressif :

— En vérité, mon cher abbé, vous admettez comme irréfutables des principes que, moi, je soumetts à l'épreuve de la raison. Il ne m'est pas le moins du monde démontré que l'amour et sa conséquence, le mariage, soient nécessaires au genre humain. Le beau malheur si le chiffre des naissances diminue en France et même sur la terre ! Les vivants accroîtront leurs parts de libertés et de bonheur de toutes celles qui n'écherront point à de nouveaux arrivants.

L'abbé s'était remis sur ses pieds avec un frémissement de douleur.

— Mais, malheureux que vous êtes, c'est la théorie de

du soleil et le tourment de la soif, à couper la moisson, à battre la gerbe ? veillez-vous à la rosée nocturne comme le pasteur ? traversez-vous les déserts comme le marchand ? Ah ! en voyant la cruauté et l'orgueil des puissants, j'ai été transporté d'indignation, et j'ai dit, dans ma colère :

“ Hé quoi ! il ne s'élèvera pas sur la terre des hommes qui vengent les peuples et punissent les tyrans ! Un petit nombre de brigands dévorent la multitude, et la multitude se laisse dévorer ! O peuples avilis ! connaissez vos droits ! *Toute autorité vient de vous, toute puissance est la vôtre.* Vainement les rois vous commandent de par *Dieu* et de par *leur lance*, soldats, restez immobiles ; puisque Dieu *soutient* le chef, votre secours est inutile ; puisque son épée lui suffit, il n'a pas besoin de la vôtre : voyons ce qu'il peut par lui-même..... Les soldats ont baissé les armes ; et voilà les *maîtres du monde* faibles comme le dernier de *leurs sujets* ? Peuples ! sachez donc que ceux qui vous gouvernent sont vos *chefs* et non pas vos *maîtres*, vos *préposés* et non pas vos *propriétaires*, qu'ils n'ont d'autorité sur vous que par vous et pour votre avantage ; que vos richesses sont à vous, et qu'ils vous en sont *comptables* ; que rois ou sujets, Dieu a fait tous les hommes *égaux*, et que nul des mortels n'a droit d'opprimer son semblable.

“ Mais cette nation et ses chefs sont méconnus ces vérités saintes..... Eh bien ! ils subiront les conséquences de leur aveuglement... L'arrêt en est porté ; le jour approche où ce colosse de puissance, brisé, s'écroulera sous sa propre masse.....

Mais déjà l'heure du destin sonne. Le cri de la guerre frappe mon oreille, et la catastrophe va commencer. Vainement le chef oppose ses armées ; ses guerriers ignorants sont battus, dispersés : vainement il appelle ses *sujets* ; les cœurs sont glacés ; les sujets répondent : *Cela est écrit ; et qu'impo te qui soit notre maître ? nous ne pouvons perdre à changer.* Vainement les vrais croyants invoquent les cieux et le Prophète : le Prophète est mort, et les cieux, sans pitié, répondent : ‘ Cessez de nous invoquer ; vous avez fait vos maux, guérissez-les vous-mêmes. La nature a établi des lois, c'est à vous de les pratiquer ; observez, raisonnez, profitez de l'expérience. C'est la folie de l'homme qui le perd, c'est à la sagesse de le sauver. Les peuples sont ignorants, qu'ils s'instruisent ; leurs chefs sont pervers, qu'ils se corrigent et s'améliorent ; ’ car tel est l'arrêt de la nature ; *Puisque les maux des sociétés viennent de la cupidité et de l'ignorance, les hommes ne cesseront d'être tourmentés qu'ils ne soient éclairés et sages, qu'ils ne pratiquent l'art de la justice, fondé sur la connaissance de leurs rapports et des lois de leur organisation.*”

VOLNEY.

L'enseigne fait la chalandise.

J'ai connu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros : les gens l'avaient prise
Pour maître tel : qui trafiquait après soi
Forcé écoutants. Demandez-moi pourquoi.

LA FONTAINE.

POLITIQUE ET VERTU...

“ Que doit faire un homme politique contre les insultes et la diffamation... se taire, ou se défendre ? ”

Et d'autre part :

“ La respectabilité personnelle est-elle indispensable à un homme d'Etat ? ”

A cette question double, posée par un grand journal de Paris, le *Figaro*, beaucoup de réponses ont été envoyées. Le dossier est malheureusement un peu touffu, et trouverait difficilement place en ces étroites colonnes. Non que la plupart des lettres reçues ne soient fort dignes d'être insérées ici ; mais vraiment... “ elles sont trop ! ” Bornons-nous, si vous voulez, à dégager de cet ensemble de consultations le sens général et, s'il se peut, la morale commune qu'elles enferment.

Je dis : la morale commune, car presque toutes aboutissent aux mêmes conclusions, à savoir :

Qu'il est inutile qu'un homme d'Etat soit “ en son privé ” vertueux, pourvu qu'il possède le talent de mener à bien nos affaires ;

Et que “ pourtant, si on le diffame, il a tort de se laisser diffamer.”

Sur le premier point, l'un des correspondants du *Figaro* M. Estancelin, s'exprime à peu près en ces termes :

Que m'importe un cuisinier, honnête homme, qui laisserait brûler ses rôtis et tourner ses sauces ? Sache d'abord cuisiner, mon ami, si c'est ton état.

Un breton confirme, en un piquant exposé d'histoire l'avis de M. Estancelin :

Tous les pays, tous les gouvernements, tous les partis, — et l'on pourrait dire même toutes les religions, ont dû se servir par instants d'agents suspects ou discrédités, sans que leur appui tirât gravement à conséquence. Les frasques galantes d'Alexandre VI n'ont fait aucun tort à la Papauté dans l'esprit des francs catholiques.

L'opinion peu avantageuse qu'ont les Anglais de Henri VIII (que la *Revue d'Edimbourg* s'amuse à traîner dans la boue, il y a deux mois !) n'empêche pas nos voisins de glorifier très haut la Réforme qui fut l'œuvre de ce drôle et de s'en enorgueillir.

Nos gens de lettres se réclament volontiers des philosophes du XVIIIe siècle qui étaient d'assez médiocres caractères, doublés de fort “ mauvais coucheurs ” dans la vie privée, — sauf, peut-être, Helvétius, qui fut simplement une bête. Pas un républicain n'abjurera les sacro-saints principes de la Grande Révolution, parce que tels d'entre nos pères de 93 furent des pleutres ou des gens tarés. L'Empire ne s'est guère montré scrupuleux sur le choix de ses fidèles. Et la Restauration a accepté le concours de Talleyrand et de Fouché, bien qu'au fond chacun pensât sur leur compte ce qu'un vieil émigré disait à Talleyrand même, en affectant d'ignorer à moitié l'histoire du temps : “ Ah ! Monsieur, vous étiez à la Cour de Bonaparte en bien mauvaise compagnie : il y avait là un certain duc de Bénévent qui était un drôle achevé ! ”

On reprochait un jour à un financier très en vue d'avoir intéressé publiquement dans ses affaires un personnage célèbre dans le monde de la Bourse, par une inquiétante

souplesse de conscience et de main. Le financier eut une riposte délicate : "Savez-vous, dit-il, à quoi servent les pincettes quand on fait du feu ? A tisonner sans se salir les doigts. Eh bien ! nous avons besoin, en affaires, de gens qui sachent remplir, entre nos mains, cet office-là... Z*** est ma paire de pincettes."

Ce petit apologue commercial m'est remis en mémoire par les conclusions d'un correspondant breton, — et de tous les autres : à savoir qu'en politique aussi "l'homme le plus utile est celui par qui seront le mieux faites les besognes qu'il faut faire, quelles qu'elles soient."

Une dame, qui signe Janica, a même donné, à cette pensée très noire, une forme charmante :

"J'aime mieux, nous écrit-elle, un lapin savant qu'une hermine gaffeuse..."

Jamais un homme n'eût trouvé cela.

* * *

Est-ce à dire pourtant qu'un homme d'Etat, même convaincu qu'au regard de l'Histoire la pureté de ses mœurs est un avantage sans importance, ait raison de se laisser traîner dans la boue par ses contemporains ?

Cette seconde partie de la question posée par le *Figaro* a soulevé de divers côtés des réparties variées et curieuses. Et presque toutes aboutissent à la même conclusion : "Il faut se défendre."

Je suis tout à fait de cet avis, n'en déplaise à deux ou trois correspondants (*rari nantes !*...) dont l'un, soutenant la thèse contraire, — la thèse de l'indifférence quand même, — essaie de nous écraser sous le témoignage d'un homme qu'il est assurément fort désagréable d'avoir, en philosophie, contre soi. J'ai nommé M. Renan.

Le grand historien estime, lui, qu'une calomnie ne vaut jamais la peine d'être réfutée. Il tient, dit-il, cette façon de voir de son maître, M. de Sacy.

"On m'a accusé d'avoir reçu un million de M. Rothschild pour écrire la *Vie de Jesus*. J'ai laissé imprimer cela sans réclamer. Et je déclare d'avance que, quand on publiera le fac-simile du reçu, je ne réclamerai pas davantage."

On n'est pas plus aimable. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Que l'historien du Christianisme est placé par l'incontestée droiture de sa vie privée, par l'éclat de ses travaux scientifiques, trop au-dessus de racontars aussi niais pour en être atteint. A supposer même que quelques imbéciles crussent fermement à l'existence du reçu dont parle l'exquis philosophe, que lui importe ? Il n'est candidat à aucun conseil municipal, et les soupçons de l'électeur, comme dirait M. Maurice Barrès, lui indifférent. Le cas de M. Renan ne doit donc pas être invoqué ici comme exemple.

Non plus que l'opinion de M. Henry Maret.

A l'occasion d'un récent procès en diffamation, ce très distingué journaliste s'est moqué, en une longue chronique, des hommes politiques qui font des procès parce qu'on les calomnie. "Même si on m'accusait demain d'avoir volé Notre-Dame, je vous jure que je ne bougerais pas."

* * *

Je le crois sans peine, et M. Henry Maret aurait cent fois raison, parce que son innocence serait vraiment ici trop

facile à établir. Mais il faut poser la question autrement :

Je suppose que M. Maret fût jeune, sans notoriété, candidat au Conseil municipal dans le quartier Notre-Dame, et qu'on l'y accusât publiquement d'avoir violé la fille du sacristain. Laisserait-il dire ?

Je suis convaincu que non. Et c'est l'avis de tous ceux qui écrivent pour répondre à la question posée par le *Figaro*.

"Si M. Constans était innocent des délits et des crimes dont on l'a accusé lorsqu'il a été évincé du cabinet, écrit un anonyme, sa chute prouve qu'il a eu tort de dédaigner ses détracteurs, car sans l'espèce d'inquiétude et de vague méfiance où son silence avait jeté ses partisans, il serait encore debout ; on ne s'est rué sur lui avec tant de bravoure que parce qu'on a senti faiblir derrière lui ceux qui jusque-là l'avaient soutenu."

Un autre — celui là signe : "un jérômiste" — invoque le cas du prince Napoléon, sur le nom duquel une légende de couardise militaire, depuis l'Alma, s'était formée. "Je suis convaincu que cette légende a beaucoup nui à la fortune du prince. Il eut donc tort de permettre qu'elle s'établît."

Tous les correspondants reconnaissent d'ailleurs le danger des procès en diffamation, au cas où l'honorabilité de la victime n'est pas irréprochable : "Ne se défendre que si on est sûr de triompher."

Et l'un d'eux ajoute machiavéliquement :

Que l'homme pur qui aborde la carrière politique se hâte de traîner en justice quiconque le calomnie ; car alors, il bénéficiera d'une réputation publique d'honnête homme qui pourra lui servir... plus tard, quand il aura cessé de l'être.

Pas mal, n'est ce pas ?

Cependant une objection semble se poser.

La majorité de ceux qui estiment qu'un homme public calomnié doit se défendre reconnaissent en même temps que rien n'est plus indifférent à la postérité que l'honorabilité privée de cet homme public.

Pourquoi, dès lors, attacher tant de prix à une estime qui sera de si peu de poids devant l'histoire ?

La réponse est simple.

C'est que l'homme politique est dans la nécessité de compter avec des jalousies, des rivalités, des haines que la postérité ne connaît pas... Ses vices, s'il en a, peuvent en effet n'exercer aucune influence sur la qualité de son œuvre publique ; mais qu'importe, si ses adversaires mènent autour de ce vice inoffensif un tapage tel que l'opinion finisse par s'en exaspérer, et que ses amis mêmes en arrivent à se croire obligés de rougir ?

L'Histoire ne commence à travailler pour l'homme d'Etat qu'après sa mort ; elle le laisse, de son vivant, se débrouiller... On l'attaque ? Qu'il se défende ! C'est le plus sûr. Je ne dis pas que ce soit pour tous le plus commode...

E. BERR.

Une légende de Daunler :

L'estime de certaines gens vaut moins qu'une condamnation en Cour d'assises.

il s'en trouverait toujours pour lui faire un crime de ce départ sans adieux.

N'importe ! la tentation demeurerait la plus forte, se corroborant de toutes les facilités qu'apportait l'occasion.

Si Gaïd n'avait point été si jeune, si une expérience quelconque lui eût enseigné que le pire malheur c'est encore le désespoir qui, anticipant sur les événements, les interrompt souvent au moment où une meilleure fortune allait en changer le cours, elle n'aurait pas pris une telle résolution.

Mais elle voyait l'avenir au travers d'un tel voile de larmes qu'il n'offrait plus à ses yeux qu'un horizon d'incurables souffrances, d'irréremédiables misères. Elle en était à ce terme des aberrations où la notion du réel n'existe plus, où l'on se forge, comme à plaisir, d'incessantes tortures par l'imagination.

Gaïd ne voulut pas vivre à la charge de ceux que la destinée inconnue avait faits ses bienfaiteurs.

Et, en adoptant cette résolution, ce ne fut point par ingratitude qu'elle pécha, bien au contraire. Le sentiment du bien-être fut, en ce moment, exagéré. Elle s'y trouva inférieure, et se reprocha de l'accepter trop facilement. Elle se taxa d'égoïsme ; et si, en fait, il y eut quelque part d'égoïsme dans cette détermination farouche, elle résida dans cet unique désir de s'arracher, par l'éloignement, à cet amour qui la prenait tout entière et auquel elle ne se croyait point le droit de se livrer.

Quand elle ne serait plus là, elle oublierait peut être ; son cœur se guérirait.

Gildas se marierait. Ce mariage, c'était l'inévitable cauchemar de sa pensée obsédée. Et alors, alors, tout serait bien fini. Ce serait l'irréparable ; un mur dressé entre eux. Car l'orpheline se connaissait bien sous ce rapport : elle se savait intransigeante. Dût son cœur en saigner tout le reste de ses jours, jamais un mot de plainte ne jaillirait de ses lèvres, jamais un soupir de regret ne s'exhalerait de sa poitrine.

Elle s'enfermerait vivante dans sa tombe ; elle serait morte au passé.

Alors, sans essayer de contenir les pleurs qui débordaient ses paupières, elle se mit en devoir de faire sa toilette de départ, une toilette de condamnée à mort.

Car elle ne voulait rien emporter de "ce qui n'était pas à elle" : c'étaient les hardes dont la mère Anne l'avait pourvue depuis son séjour dans la maison. Seulement, elle savait où retrouver sa robe d'Audierne, son corsage à passementeries, le col rabattu qui retombait sur ses épaules et la petite coiffe de dentelle. Elle reprendrait son fichu de la route, et aussi les menus effets de lingerie qui lui appartenaient. Les vingt francs étaient demeurés intacts ; ils sonnaient encore dans sa poche, Gildas n'ayant jamais voulu permettre qu'elle payât quoi que ce fût, sinon par l'aide qu'elle fournissait à sa mère. Il avait même poussé la générosité plus loin, exigeant que l'enfant gardât pour elle le produit de quelques travaux de couture exécutés par Gaïd au temps du retour des baigneurs.

— Mettez ça de côté, petite — lui avait-il dit gaiement un jour. — Ce sera pour votre dot, le jour où nous nous marierons.

Et, en parlant ainsi, le jeune pêcheur ne s'était point douté de l'étrange et poignant bonheur qu'il versait dans le cœur de sa sœur adoptive.

Ensemble, ces diverses économies représentaient bien soixante-quinze francs. Dans cette portion extrême de la Bretagne, soixante-quinze francs, c'est un chiffre qui n'est pas absolument à dédaigner. Avec de l'ordre et de l'économie, une honnête fille peut vivre deux mois à ce prix.

Quand le petit paquet de hardes fut prêt, quand elle eut revêtu ses habits d'autrefois, non sans constater que si sa robe n'était pas trop courte, en revanche son corsage était

devenu trop étroit et la gênait aux entournures, Marguerite Le Mouël sortit de sa chambre, les yeux rouges, la poitrine tumultueusement soulevée.

En passant dans la grande pièce carrelée qui servait d'entrée, celle-là même où elle travaillait aux côtés de la mère Anne, où l'on avait reçu Loubascou mourant de faim, d'où, le lendemain, Gildas, dans un accès de violence insolite, avait ignominieusement chassé le Toulousain, elle s'arrêta quelques secondes devant la haute cheminée, le regard fixé sur un objet.

C'était un portrait de Gildas, datant de trois ans, époque à laquelle le jeune homme était quartier-maître de manœuvre. Le matelot y était représenté en pied, dans une attitude très dégagée, très crâne, ce qui est une spécialité de la marine, car nos braves pioupious ne brillent pas souvent par leur élégance sur les photographies colorisées.

Ce portrait était là, dans un cadre nickelé, un vrai cadeau fait par le fils à sa mère. Il figurait à la place d'honneur, au-dessous d'une tablette de bois peint supportant un crucifix en os et trois statuettes en biscuit de sainte Anne, de la sainte Vierge et de saint Joseph, entre une rangée de chandeliers disparates, mais tous d'une uniforme propreté, dans leur éclat de cuivre et de porcelaine.

A l'entour, des éminures pieuses et guerrières tranchaient sur le stuc grossièrement badigeonné des murs. Dans l'angle rentrant de la cheminée, étaient appendus un bénitier surmonté d'une branche de buis béni, renouvelé tous les ans le dimanche des Rameaux, et divers cadres qui devaient contenir des portraits aussi, mais que la piété maternelle et conjugale d'Anne Penhoët avait recouverts d'un carré de crêpe. C'était ainsi, en effet, que la vieille femme pratiquait le culte un peu superstitieux de ses morts. "Du moment qu'ils sont auprès de Dieu, disait-elle, ils n'ont plus à contempler les choses de ce monde." Et, pratiquant à leur endroit la plus dévote des tendresses, elle ne voulait se les rappeler que dans ses prières.

Gaïd s'était arrêtée en face du portrait. Elle demeura devant la cheminée, immobile, les larmes recommençant à couler de ses yeux, les mains jointes, sans s'apercevoir que, derrière elle, sur la pointe des pieds, la mère du jeune pêcheur venait d'entrer dans la pièce.

Enfin, entre deux hoquets de sanglots, l'orpheline put murmurer avec une indicible expression :

— Adieu, Gildas ! Adieu, mère Anne ! Je n'aime que vous. Pardonnez-moi !

Et, résolument cette fois, comme si elle eut craint que sa volonté ne s'amollit, elle marcha vers la porte.

— Alors, c'est parce que tu nous aimes que tu t'en vas, petite ? dit une voix.

Gaïd s'arrêta court, avec un saisissement qui fit tomber son petit paquet de ses mains.

Anne Penhoët était devant elle avec une figure bizarre qu'elle ne lui avait jamais connue.

Sur cette douce et brave physionomie s'unissaient, en ce moment, deux sentiments bien opposés : la pitié traduite par des pleurs, et la colère manifestée par le pli du front, entre les sourcils.

La vieille femme tremblait. Elle n'ajoutait rien à son interrogation ironique qui bourdonnait encore dans les oreilles de Gaïd confuse, honteuse comme si on l'avait surprise en faute.

Celle-ci n'osait regarder son interlocutrice. Elle tenait les yeux baissés, tandis que la mère de Gildas, en proie à son double émoi, remuait les lèvres sans trouver une parole de plus.

Ce silence dura longtemps, une de ces durées que l'âme seule perçoit, tant il semble que ces situations équivoques n'aient jamais d'issue.

Pourtant il prit fin, et ce fut la vieille femme qui le rompit en tordant sa bouche dans une question.

— Pourquoi t'en vas-tu, Gaïd ? Est-ce que tu n'es pas bien ici, avec nous ?

La jeune fille ne répondit pas ; seulement ses sanglots, en éclatant, fournirent une éloquente réponse.

Anne Penhoët fit un pas en avant, et, presque durement :

— Tu as parlé, cependant, tout à l'heure ! Quand on dit adieu au portrait des gens, on peut bien le dire à eux-mêmes.

Autant de mots qui, en prouvant à Marguerite qu'elle avait été surprise et entendue, ne firent qu'augmenter son trouble et son chagrin.

La vieille femme fit un pas de plus. Très doucement, cette fois, la colère s'était dissipée en face de ce chagrin, elle étendit le bras et prit la main droite de Gaïd qui venait de ramasser le paquet. Très doucement aussi, elle ôta le paquet des doigts qui le retenaient, et garda ces doigts dans sa main.

— Voyons ! dit-elle. Ça n'a pas de bon sens de faire des choses comme cela, de pleurer sans qu'on l'ait fait de la peine. A ton âge, on ne pleure plus, petite. Si tu as du mal au cœur, est-ce que tu ne peux pas me le dire ? Je suis sûre, d'ailleurs, que je sais déjà ce qui te fait pleurer ainsi.

A ces mots, Gaïd releva la tête.

Et alors, elle osa regarder la bonne vieille figure qui se penchait vers elle, et alors aussi, une plainte monta de son cœur à ses lèvres, une plainte de tout petit enfant pleurant et désolé, qui se jette sur le sein maternel.

— Oh ! mère Anne ! mère Anne ! si vous...

Elle n'en put articuler davantage. Le reste fut un bêgalement qui s'étouffa sur l'épaule de sa compagne, de sa mère d'adoption, dans la chaude étreinte de deux bras noués à son cou.

Ce fut Anne qui parla, épargnant l'aveu à la pauvre orpheline.

— Tiens ! si je le savais ? Est-ce que tu crois que je suis arrivée à mon âge sans avoir appris beaucoup de choses ? Si je n'ai plus des yeux de petite fille comme toi, j'ai ceux des grand-mères. Et ce sont les meilleurs, tu peux me croire, petite. A ton âge on ne veut voir que le rose de la vie, et l'on s'offusque du premier nuage qui passe. Au mien, comme on sait que les nuages sont ce qu'il y a de plus triste en ce monde, on cherche à éviter à ceux qu'on aime les tristesses qu'ils répandent. Ah ! oui, je le sais, ton secret, et il y a beaux jours de cela ! Est-ce que tu t'imagines que les vieilles radotent toujours ? Je suis passé par là, ma fille, et il ne m'a pas fallu longtemps pour comprendre que tu es amoureuse de Gildas.

Il n'y eut ni protestation, ni dénégation de la part de Gaïd explorée.

Mais elle se serra plus fort sur la poitrine d'Anne Penhoët ; elle l'enlaça plus étroitement.

Et cela prouva clairement à la vieille femme qu'elle avait touché juste et fait saigner la plaie de l'enfant.

Alors elle s'attacha à la consoler, à la reconforter.

— En voilà-t-il pas un beau malheur ! Parbleu ! C'était tout naturel, et moi, j'avais prévu la chose depuis le premier jour. Ça devait arriver. Il en vaut la peine qu'on l'aime, mon garçon. Je comprends ça de toi.

Les spasmes de la poitrine de Gaïd paraissaient se calmer un peu. La vieille femme ajouta :

— Seulement, toi aussi, tu mérites qu'on t'aime, petite Gaïd. Et tu peux être sûre que Gildas t'aimera.

Du coup, l'enfant se redressa. La figure, humide et rouge, apparut rayonnante.

— Oh ! vous croyez ça, mère ? s'écria-t-elle ingénument. Vous croyez ça ?

— Tiens ! si je le crois ? Mais j'en suis sûre, ma fille !

— Oh ! si c'était vrai, pourtant ! Vrai, vrai ! Alors, vous croyez qu'il m'aimera ?

— Dame, à moins que ...

— A moins que ? ... interrompit avec vivacité Gaïd, redevenue anxieuse.

— A moins que ce ne soit déjà fait, et qu'il te rende la pareille dès à présent.

La jeune fille riait et pleurait à la fois. Elle tenait ses deux mains jointes :

— Sainte Vierge Marie ! Je n'en demande pas tant. Seulement que je puisse l'aimer tant et tant que je l'amène à m'aimer, lui aussi, un jour. C'est tout ce que je veux !

Anne Penhoët prit la jolie tête à deux mains, et mit un baiser sur son front.

— Et c'était le chemin du cœur de Gildas que tu prenais tout à l'heure, avec ton paquet dans un mouchoir ?

La fillette pencha de nouveau le front, embarrassée, toute rougissante :

— C'est que je vais vous dire, mère Anne. C'est vous qui m'avez remonté le cœur. Moi toute seule je n'aurais jamais espéré cela. Ça me paraissait tout à fait impossible.

— Pourquoi impossible ? Est-ce que tu te défies de Gildas, par hasard ?

— Non. Je ne me défiais que de moi-même. Qu'est-ce que je suis pour inspirer une telle affection à Gildas ? Une pauvre fille qu'il a trouvée sur le chemin et qu'il a prise en pitié. Il m'a amenée à vous, et, vous aussi, vous avez été très bonne pour moi. Mais tout ça ne fait pas que nous ne soyons bien loin les uns des autres. Vous et votre fils, mère Anne, vous êtes des gens établis, vous êtes chez vous, vous avez du bien. Moi, je ne suis qu'une servante qui s'en allait chercher une place lorsque Gildas m'a rencontrée. Vous voyez qu'il y avait un abîme entre nous, et que rien ne m'autorisait à penser que Gildas pourrait bien jeter les yeux sur moi.

La vieille femme sourit, très tendrement cette fois, et caressa de la main les cheveux de Gaïd.

— Allons, — dit-elle, — je vois ce que c'est. Tu as péché par trop de timidité. Ça te fait honneur, ces sentiments-là, mais il ne faut pas les exagérer. Tu n'es pas ici comme servante, petite ; tu y es comme la sœur de Gildas, puisque lui-même t'a nommée ainsi ; tu y es comme ma fille, ma vraie fille.

L'enfant revint à sa question précédente. Elle avait besoin d'être confirmée dans sa foi à l'amour de Gildas.

— Alors, vous êtes bien sûre qu'il m'aimera, dites, mère Anne ?

— En voilà une question ? Comment ferait-il pour ne pas t'aimer ? Tu ne l'es donc jamais mirée dans une glace ?

Elle ne prenait point garde que, pour "se mirer dans une glace," Gaïd avait besoin d'en avoir une. Or, sous ce rapport, il y avait tout juste, dans la maison, un miroir de deux décimètres carrés, devant lequel Gildas se faisait la barbe quand il n'avait pas le temps d'aller jusqu'au Conquet.

Gaïd insista. Quelque chose la préoccupait encore.

— C'est que, voyez-vous, mère Anne, il me semble que, depuis quelque temps, Gildas ne me regarde plus de la même façon. Il est changé avec moi. On dirait qu'il m'en veut de quelque chose.

Anne Penhoët l'embrassa avec effusion, voulant mettre un terme à ces appréhensions :

— Tu es une petite sottise ! Tu ne sais donc pas que c'est quand les garçons ne regardent plus les filles, ou ne leur parlent plus, qu'on peut être sûr qu'ils sont le plus amoureux d'elles ?

Pour ce qui est de Gildas, soit tranquille. Moi, j'en fais

mon affaire. Je lui dirai carrément que je ne veux pas d'autre bru que toi, et il faudra bien qu'il m'écoute. Maintenant nous allons être deux contre lui.

Gaid se mit à sauter de joie, à battre des mains, comme une enfant. Dans l'allégresse que lui occasionnait les encouragements de la vieille femme, elle avait totalement oublié la rencontre de Loubascou et le mauvais présage qu'elle avait cru y lire.

— Maintenant — conclut Anne, — va te déshabiller et remettre tes hardes de tous les jours. Il ne faut pas que Gildas te voie ainsi. Car je ne sais pas comment je n'y prendrais pour lui expliquer la chose.

La fillette ne se le fit pas dire deux fois.

Puisque Gildas pouvait la surprendre dans son costume de "suite", c'était donc qu'il devait revenir le jour même. Alors seulement elle se rappela qu'on était au samedi, que le flot montait et qu'on aurait la pleine mer dans une heure au plus tard.

Lestement, elle reprit les effets qu'elle avait quittés tout à l'heure avec tant de regret.

Quand elle entra dans la grande salle, la mère Anne n'y était plus.

Gaid pensa qu'elle était ressortie. Elle voulut l'aller retrouver au dehors, et, croyant la voir marcher sur la plage, elle se mit à descendre en courant sur la grève.

Elle ne rencontra point la mère de Gildas, mais le hasard de sa course l'entraîna jusqu'aux rocs du promontoire d'où l'on découvrait toute l'anse de Bertheaume et la profondeur du Goulet.

L'eau était déjà très haute et coupait le chemin qui reliait la plage aux rochers.

Gaid n'hésita pas. Elle ôta sa chaussure et entra dans la mer jusqu'à mi-jambe. Puis, escaladant les blocs, elle chercha à gagner la crête, afin de voir venir de plus loin la barque qui portait son nom.

Mais, comme elle posait le pied sur le degré en fissure où, quelques mois plus tôt, la plante apportée par la mer gisait morte et raidie par le froid, elle ne put retenir un cri de joie sincère.

Une pousse neuve, verte et droite, haute déjà de plusieurs centimètres, émergeait d'un petit réservoir d'eau de pluie, se balançant au vent sur la tige pourrie qui achevait de se décomposer.

C'était l'espoir qui renaissait pour l'humble plante, ainsi qu'il venait de renaître pour elle, au moment même où Gaid, désolée, se croyait morte aux bonheurs de la terre.

IV

Si Gaid était inquiète, Gildas, de son côté, éprouvait des troubles sur la nature desquels il était seul à se méprendre.

Les malheureuses paroles de Pierre de Trémur étaient restées comme un venin au fond de cette âme neuve. Elles la torturaient, sans lui accorder le répit d'une réflexion pratique.

Il en était ainsi depuis l'incident du Conquet.

Le jeune homme, jusqu'alors si hardi, si résolu dans sa besogne, n'y apportait plus maintenant qu'une sorte de contrariété.

Pourtant, il n'avait pas lieu de se plaindre de la besogne. Les pêcheurs de sardines ne furent jamais plus heureux que cette année-là, où le poisson parut vouloir se faire prendre de lui-même. Comme toujours, ce furent les fabricants de conserves qui y gagnèrent le plus. Mais l'homme de mer y réalisa pourtant quelques sérieux bénéfices.

Et Gildas fut parmi les plus favorisés.

Ce n'était donc pas du côté matériel de la vie que le souci venait au jeune homme. D'ailleurs, ainsi que le

disait Gaid à la mère Anne, il était déjà suffisamment pourvu de ressources pour ne point redouter outre mesure les mécomptes et les déceptions de l'avenir. Lui et sa mère savaient comment parer aux éventualités d'une année infructueuse ou même mauvaise.

Non ! de telles angoisses n'étaient point son lot. C'était pour de tout autres motifs que son visage s'assombrissait.

Présentement, il y avait un terrible conflit entre son cœur et sa raison.

Le premier battait violemment dans l'intérieur de sa poitrine chaque fois qu'il rentrait au logis. Il ne pouvait, plus à cette heure, s'en taire la cause. Il se rappelait ce qu'il avait éprouvé de colère le jour où Loubascou était venu lui demander de l'ouvrage, — d'indignation, lorsqu'il avait découvert l'infâme calomnie dirigée contre Gaid et contre lui-même.

Oui, c'était bien elle, l'enfant recueillie, la petite "sœur" d'Audierne à Douarnenez, qui lui tenait le cœur, qui le remplissait entièrement de sa douce image. Oui, c'était vers elle qu'allaient ses pensées, et il avait beau faire, partout c'était elle qu'il revoyait, dans ses songes de la nuit comme dans ses rêveries du jour.

Pendant de longues heures de l'attente en mer, tant que le filet restait sous l'eau, tendant ses mailles perfides au poisson affolé, alors que les avirons pendaient inertes aux tolets, que les voiles formaient des plis, s'assoupissant, comme les rameurs, sous les lourdes accalmies et les grands silences des journées solsticiales, lui, Gildas, se couchait à l'arrière, le menton sur ses mains, laissant la barre inutile, parce que les courants alonguis ne dressaient que faiblement la chaloupe.

Et alors, ses yeux de marin, clairvoyants et perçants comme ceux des cormorans de Camaret, interrogeaient la côte, fouillant toutes les anfractuosités, doublant les caps, se glissant au fond des criques, jusqu'à ce qu'ils eussent retrouvé là-bas, au sud, quand il était dans le Four, au nord, quand il rasait les contreforts de la Chèvre, l'ombre longue de Saint-Mathieu ou de Tonlinguet, se ridant comme une écharpe sous les plissements de l'eau. Et, alors, ses regards demeuraient fixés sur ce point, car il savait que là se trouvait l'entrée de ce Goulet par lequel il était sorti, par lequel il allait rentrer, et sur les bords duquel s'élevaient les maisons du Trez-Hir.

Chaste et pieuse cohabitation qui n'était jamais sortie, même par la pensée, de l'abri donné à une fraternelle affection ! Doux rêve de deux êtres beaux et bons, qui, même en s'apercevant que leur attachement n'était plus de même nature qu'aux premiers jours, n'osait s'alimenter des légitimes espérances de leurs cœurs !

Gildas essayait vainement de se donner le change de mentir à ses aspirations. Tout, jusqu'à ce nom de *Marguerite* donné à sa barque, lui rappelait la chère créature qu'il retrouvait là-bas chaque fois qu'il rentrait dans l'humble demeure, asile de la double tendresse, du double respect de son âme.

Il était poète à sa manière, superstitieux comme tous les amoureux. Il comptait les jours et les heures, il prenait des présages aux moindres événements. Aussi tenace que celle de l'orpheline, sa mémoire avait des fidélités qu'entretenaient la monotonie de sa vie, l'invariable continuité de ses occupations. Un vol d'oiseau de mer, une silhouette de rocher dorée par le levant, le passage d'une forme aérienne dans les nuées empourprées du couchant, lui fournissaient matière à de longues et incompréhensibles émotions. Il se surprenait à essuyer ses yeux humides, ses joues mouillées, et ce n'étaient point les brumes de l'océan qui mettaient cette fraîcheur à son visage et à ses paupières.

La plante dont Gaid avait désespéré, qu'elle avait crue

“ Votre appel à Rome n'est qu'une fanfaronnade ridicule. Vous prétendez par là échapper à l'autorité de votre archevêque, mais vous n'y réussirez point. Vous êtes des révoltés et je vous interdirai tous. ” — (Page 4.)

On avouera pas que ce n'est pas tentant de courir sa chance dans ces conditions.

Si l'on en appelle au pape, l'évêque prévient les appelants qu'ils seront excommuniés, et le pape les informe qu'ils sont sûrs de perdre.

Il y a de quoi y regarder à deux fois, n'est-ce pas ?

C'est ce que nous avons fait d'ailleurs.

En feuilletant la même *Source du Mal* nous y trouvons ce qui suit :

Mgr Conroy a fait cette objection : “ Pourquoi êtes-vous si exigeants et pourquoi criez-vous si fort à cause de quelques lois défectueuses que renferme votre code civil ? Ces taches ne l'empêchent pas d'être le code de beaucoup le plus catholique de tous ceux qui existent aujourd'hui. ” — (Page 85.)

Eh ! vive Dieu ! ce Mgr Conroy est un galant homme, et nous ne voyons pas pourquoi nous ne suivrions pas son avis.

Il est au moins aussi bon que celui d'un Chapais, d'un Trudel ou d'un Tardivel.

D'autant plus qu'il y a justement dans notre loi un précédent qui nous fait comme un gant.

C'est celui de la cause du REV. O'KEEFE vs. le CARDINAL CULLEN, dans laquelle le Lord juge-en-chef d'Irlande a déclaré qu'il n'y avait pas un homme *sain d'esprit* dans le barreau des trois Royaumes qui oserait formuler la doctrine : “ qu'un ecclésiastique peut, au moyen des “ censures, infliger un tort quelconque dans sa “ personne ou dans ses biens à un sujet britannique. ”

LEX.

CHICAGO

Les directeurs et directrices de nos maisons catholiques d'éducation : collèges, écoles normales, couvents, académies, écoles primaires, qui doivent prendre part à l'exposition universelle, sont priés d'envoyer, *le plus tôt possible*, au commissaire soussigné, *le nom et l'adresse exacte de leur établissement*. Les supérieurs des maisons-mères voudront bien en même temps mentionner celles de leurs succursales qui seront représentées à l'Exposition.

Cette liste, que nous désirons avoir aussi complète que possible, sera insérée dans le catalogue officiel que l'on prépare actuellement à Chicago, qui doit être imprimé à dix millions d'exemplaires.

Tous les travaux des élèves seront d'abord expédiés à Montréal. Une circulaire dira bientôt à partir

de quelle date, et à quelle adresse, et donnera tous les renseignements relatifs à cette Exposition.

P. N. BRUCHESI, Chan.,

Commissaire de la Province de Québec, pour la partie scolaire catholique, à l'Exposition de Chicago.

Tous les journaux de la province sont respectueusement priés de reproduire.

Comme spécimen local, M. Bruchési pourrait adjoindre à la liste des exhibits les certificats qu'il s'est fait décerner par le CANADA-REVUE et d'autres personnes mêlées aux derniers événements.

Les questions religieuses étant à l'ordre du jour une difficulté curieuse vient de se soulever, et bien malin est celui qui le règlera.

“ *Les Juifs sont-ils protestants ou catholiques ?* ” Tel est le problème qui s'impose.

Une réunion de l'Association des ministres protestants avait lieu l'autre jour pour fulminer contre les théâtres, et un rabbin juif, qui était venu à la réunion a demandé la permission d'être admis comme membre de l'association et d'exprimer son idée.

Cette permission lui a été accordée en se basant sur l'avis exprimé par l'évêque protestant de Montréal, qui avait déclaré que

“ *Tout le monde, sauf les Catholiques Romains était Protestant.* ”

Mais cette doctrine a eu ensuite sa contre-partie relativement aux paiements à faire aux écoles du soir. Question d'affaires, naturellement.

Le Secrétaire-Provincial avait demandé aux Commissaires d'Ecoles Protestants de payer aux Syndics d'Ecoles Israélites une partie de la subvention qui leur avait été accordée.

Là s'est soulevée la question :

“ *Un Juif est-il catholique ?* ”

Le Vén. Archi-Diacre Evans fit remarquer que les Juifs n'étaient pas protestants puisqu'ils existaient des milliers d'années avant qu'il y eût une église catholique contre laquelle on pût protester.

Néanmoins, les Commissaires ont dû payer.

Voilà encore les pauvres Juifs sur la branche.

Au dessert, Gambetta s'épanchait un jour, outre mesure, quand l'un de nous lui dit :

— Alors, selon votre opinion, la Chambre serait en majorité composée de vendus ? *Ali Baba ou les Quarante Voleurs ?*

Gambetta vida un énorme verre, et, le déposant brusquement sur la table :

— S'ils n'étaient que quarante !

Pour un chef de parti, la plaisanterie manquait, du moins, de générosité.

CANADA-REVUE

PUBLICATION HEBDOMADAIRE

Publiée par la Compagnie de Publication du CANADA REVUE.

Directeurs :

Président : L. E. Morin, sr. ; Directeur-Gérant : A. Filiatreault ;
J. Emile Vanier, J. A. C. Madore, Joseph Fortier.

Rédacteur-en-chef : MARC SAUVALLE.

Secrétaire de la rédaction : A. FILIATREAU LT.

PRIX DE L'ABONNEMENT \$3.00 PAR ANNEE.

Plus 50 cents pour livraison dans la ville de Montréal ; prix du nu-
méro : 10 cents.

312 RUE CRAIG, MONTREAL.

N. P. BOITE 324

Téléphone B II 6826

Nous n'avons pas pu recevoir à temps les épreuves de l'article de M. Louis Fréchette, et la continuation de ses *Originaux et Dérangés* est remise au prochain numéro.

Nous apprenons que Picault de Lorimier, l'auteur de l'attentat criminel de la rue Cadieux, vient de se livrer au juge Dugas.

Tant mieux!

Opinion exprimée par *l'Etendard* :

“ L'impôt arbitraire sur le capital est la manière détournée de confisquer la propriété.”

Avis aux commerçants taxés.

Il est rumeur, dit le *Monde*, que les dames religieuses du Bon Pasteur, qui ont soin de la prison des femmes, se proposent d'ouvrir une buanderie dans la prison, pour y faire de l'ouvrage pour le public.

C'est cela, continuez !

Paie, Baptiste, et crève de faim !

Il est rumeur qu'une nouvelle communauté religieuse viendrait sous peu installer ses pénates dans notre ville. Ces dames religieuses appartiennent à un ordre purement contemplatif. — *L'Union*, de St-Hyacinthe.

Avez-vous tous remarqué comme le besoin s'en faisait sentir ?

Contemplatif !

Pauvre Canada !!!

Un bon prêtre.

Echo de l'élection de l'Islet :

Dans la paroisse de St-Aubert, le révérend M. Leclerc, curé de l'endroit, qui est profondément sympathique à la cause libérale, n'a cependant pas voulu voter. Interrogé à ce sujet, il a dit : Je ne cache pas que toutes mes sympathies sont pour le candidat de l'opposition. Je crois cependant qu'il vaut bien mieux pour un curé s'abstenir de voter. Un prêtre, pour mieux accomplir sa mission apostolique pour le bien de l'Eglise et de la Religion, doit savoir conquérir l'affection et le respect de toutes ses ouailles. Or, dans les élections, les esprits sont tellement montés, qu'un curé ne peut voter dans un sens ou dans l'autre

sans affaiblir son autorité et ses titres à l'affection et au respect de ses paroissiens, s'il ne s'attire pas même l'exécration d'une partie de sa paroisse. Je suis et veux être curé pour tout le monde, conservateurs comme libéraux.

Un mot en passant.

Nous cueillons le paragraphe suivant dans un journal canadien :

Un des galants de notre ville nous a informé, que durant ses visites de Noël et du jour de l'An, il a remarqué que la plus forte partie des photographies qu'il examinait dans les albums sortaient de l'atelier de J. F. Fontaine ; nous avons cru notre interlocuteur sur parole, et le public est lui-même convaincu que c'est Fontaine qui tient le meilleur atelier photographique à Lowell.

Quand donc apprendra-t-on à nos galants qu'il est d'une suprême indiscretion d'examiner dans une maison les albums de photographie à moins d'y avoir été invité ?

Le fait signalé sert d'annonce, nous le savons, mais c'est une coutume trop commune chez nos gens pour que nous manquions une occasion de protester.

Sous le titre “ Une honte nationale,” le *Nicolétain* a publié un article dont voici le premier paragraphe. Le confrère s'indigne :

“ Il se passe de nos jours dans notre beau Canada des choses inouïes, de véritables infamies. Une feuille de Montréal, qui a l'audace de se dire catholique, qui ose encore se parer du titre de canadienne, le CANADA-REVUE, a fait signifier la semaine dernière à Mgr Fabre un protêt notarié, lui signifiant d'avoir à retirer la condamnation dont Sa Grandeur, pour causes valables, a frappé ce journal ; sinon, qu'elle sera tenue personnellement responsable des prétendus dommages que telle condamnation peut être de nature à causer aux propriétaires du dit journal.”

Nos lecteurs seront heureux sans doute de connaître à quelles grossièretés nous a exposés l'injuste condamnation portée contre nous par l'Archevêque de Montréal.

C'est donc bien curieux de demander justice ?

Pauvres moutons !

Paul Louis Courier a bien dit quelque part : “ Alléguer des exemples, ce n'est pas se laver, c'est montrer les taches des autres.” Le mot est vrai au fond, et l'on n'a pas le droit de se faire à soi-même, à ses propres faiblesses et à ses propres hontes, un argument et une justification des faiblesses et des hontes des autres.

M. Jules Simon étaye ses réquisitoires d'écrasantes statistiques ; pour mon compte personnel, j'ai une foi médiocre dans les statistiques ; je les compare à ces figures en caoutchouc dont s'amuse les petits enfants : s'ils tirent la figure dans le sens de la largeur, elle leur sourit ; s'ils opèrent dans le sens de la longueur elle devient menaçante et rébarbative.

AU PAYS DES RUINES

RUINES POLITIQUES

Canadiens, écoutez la parole d'un philosophe !
Lisez et apprenez :

“ Vous étiez sobres et endurcis ; vos ennemis étaient énervés et lâches : vous étiez savants dans l'art des combats ; vos ennemis en avaient perdu les principes ; vos chefs étaient expérimentés, vos soldats aguerris, dociles : le butin excitait l'ardeur ; la bravoure était récompensée ; la lâcheté, l'indiscipline punies ; et tous les ressorts du cœur humain étaient en activité : ainsi vous vainquîtes cert tribus, et d'une foule de royaumes conquis vous fondâtes un immense empire.

“ Mais d'autres mœurs ont succédé : et dans les revers qui les accompagnent ce sont encore les lois de la nature qui agissent. Après avoir dévoré vos ennemis, votre cupidité, toujours allumée, a réagi sur son propre foyer ; et, concentrée dans votre sein, elle vous a dévorés vous-mêmes. Devenus riches, vous vous êtes divisés pour le partage et la jouissance ; et le désordre s'est introduit dans toutes les classes de votre société. Le grand chef, enivré de sa grandeur, a méconnu l'objet de ses fonctions ; et tous les vices du pouvoir arbitraire se sont développés. Ne rencontrant jamais d'obstacles à ses goûts, il est devenu un être dépravé ; homme faible et orgueilleux, il a repoussé de lui le peuple, et la voix du peuple ne l'a plus instruit et guidé. Ignorant, et pourtant flatté, il a négligé toute instruction, toute étude, et il est tombé dans l'incapacité ; devenu inapte aux affaires, il en a jeté le fardeau sur des mercenaires, et les mercenaires l'ont trompé. Pour satisfaire leurs propres passions, ils ont stimulé, étendu les siennes ; ils ont agrandi ses besoins, et son luxe énorme a tout consumé ; il ne lui a plus suffi de la table frugale, des vêtements modestes, de l'habitation simple de ses aïeux ; pour satisfaire à son faste, il a fallu épuiser la mer et la terre : faire venir du pôle nord les plus rares fourrures ; de l'équateur, les plus chers tissus ; il a dévoré, dans un mets, l'impôt d'une ville ; dans l'entretien d'un jour, le revenu d'une province. Il s'est investi d'une armée de femmes, d'enuques, de satellites. On lui a dit que la vertu des rois était la libéralité, la magnificence ; et les trésors des peuples ont été livrés aux mains des adulateurs. A l'imitation du maître, les esclaves ont aussi voulu avoir des maisons superbes, des meubles d'un travail exquis, des tapis brodés à grands frais, des vases d'or et d'argent pour les plus vils usages, et toutes les richesses de l'empire se sont englouties.

“ Pour suffire à ce luxe effréné, les esclaves et les femmes ont vendu leur crédit, et la vénalité a introduit une dépravation générale : ils ont vendu la faveur suprême aux ministres, et les ministres ont vendu l'empire. Ils ont vendu la loi au juge, et le juge a vendu la justice ; ils ont vendu au prêtre l'autel, et le prêtre a vendu les cieux ; et l'or conduisant à tout, l'on a tout fait pour obtenir l'or : pour l'or, l'ami a trahi son ami ; l'enfant, son père ; le serviteur, son maître ; la femme, son honneur ; le marchand, sa

conscience ; et il n'y a plus eu dans l'Etat ni bonne foi, ni mœurs, ni concorde, ni force.

“ Et le gouverneur, qui a payé le gouvernement de la province, l'a considéré comme une ferme, et il y a exercé toute concussion. A son tour, il a vendu la perception des impôts, le commandement des troupes, l'administration des villages ; et comme tout emploi a été passager, la rapine, répandue de grade en grade, a été hâtive et précipitée. Le douanier a rançonné le marchand, et le négoce s'est anéanti ; le percepteur a dépeuplé le cultivateur, et la culture s'est amoindrie. Dépourvu d'avances, le laboureur n'a pu ensemençer ; l'impôt est survenu, il n'a pu payer ; on l'a menacé du bâton, il a emprunté ; le numéraire, faute de sûreté, s'est trouvé caché ; l'intérêt a été énorme, et l'usure du riche a aggravé la misère de l'ouvrier.

“ Et des accidents de saison, des sécheresses excessives ayant fait manquer les récoltes, le gouvernement n'a fait pour l'impôt ni délai ni grâce ; et la détresse s'appesantissant sur un village, une partie de ses habitants a fui dans les villes ; et leur charge, reversée sur ceux qui ont demeuré, a consumé leur ruine, et le pays s'est dépeuplé.

“ Et il est arrivé que, poussés à bout par la tyrannie et l'outrage, des villages se sont révoltés : et le gouverneur s'en est réjoui : il leur a fait la guerre, il a pris d'assaut leurs maisons, pillé leurs meubles, enlevé leurs animaux ; et quand la terre a demeuré déserte, que m'importe ? a-t-il dit, je m'en vais demain.

“ Et la terre manquant de bras, les eaux du ciel ou des torrents débordés ont séjourné en marécages ; et sous ce climat chaud, leurs exhalaisons putrides ont causé des épidémies, des pestes, des maladies de toute espèce ; et il s'en est suivi un surcroît de dépopulation, de pénurie et de ruine.

“ Oh ! qui dénombrera tous ces maux ?

“ Tantôt les gouverneurs se font la guerre, et pour leurs querelles personnelles, les provinces d'un Etat identique sont dévastées. Tantôt, redoutant leurs maîtres, ils tendent à l'indépendance et attirent sur leurs sujets les châtimens de leur révolte. Tantôt, redoutant ces sujets, ils appellent et soudoient des étrangers, et, pour se les affider, ils leur permettent tout brigandage. En un lieu, ils intentent un procès à un homme riche, et le dépouillent sur un faux prétexte ; en un autre, ils apostent de faux témoins, et imposent une contribution pour un petit délit imaginaire : partout ils excitent la haine des sectes, provoquent leurs délations pour en retirer des *apanies* ; ils extorquent les biens, frappent les personnes ; et quand leur avarice imprudente a entassé en un monceau toutes les richesses d'un pays, le gouvernement, par une perfidie exécrable, feignant de venger le peuple opprimé, attire à lui sa dépouille dans celle du coupable, et verse inutilement le sang pour un crime dont il est complice.

“ O scélérats ! monarques ou ministres, que vous jouez de la vie et des biens des peuples ! est-ce vous qui avez donné le souffle à l'homme pour le lui ôter ? est-ce vous qui faites naître les produits de la terre, pour les dissiper ? fatiguez-vous à sillonner le champ ? endurez-vous l'ardeur

du soleil et le tourment de la soif, à couper la moisson, à battre la gerbe ? veillez-vous à la rosée nocturne comme le pasteur ? traversez-vous les déserts comme le marchand ? Ah ! en voyant la cruauté et l'orgueil des puissants, j'ai été transporté d'indignation, et j'ai dit, dans ma colère :

" Hé quoi ! il ne s'élèvera pas sur la terre des hommes qui vengent les peuples et punissent les tyrans ! Un petit nombre de brigands dévorent la multitude, et la multitude se laisse dévorer ! O peuples avilis ! connaissez vos droits ! *Toute autorité vient de vous, toute puissance est la vôtre.* Vainement les rois vous commandent de par *Dieu* et de par *leur lance*, soldats, restez immobiles ; puisque *Dieu soutient* le chef, votre secours est inutile ; puisque son épée lui suffit, il n'a pas besoin de la vôtre : voyons ce qu'il peut par lui-même..... Les soldats ont baissé les armes ; et voilà les *maîtres du monde* faibles comme le dernier de *leurs sujets* ! Peuples ! sachez donc que ceux qui vous gouvernent sont vos *chefs* et non pas vos *maîtres*, vos *présposés* et non pas vos *propriétaires*, qu'ils n'ont d'autorité sur vous que par vous et pour votre avantage ; que vos richesses sont à vous, et qu'ils vous en sont *comptables* ; que rois ou sujets, Dieu a fait tous les hommes *égaux*, et que nul des mortels n'a droit d'opprimer son semblable.

" Mais cette nation et ses chefs sont méconnus ces vérités saintes..... Eh bien ! ils subiront les conséquences de leur aveuglement... L'arrêt en est porté ; le jour approche où ce colosse de puissance, brisé, s'écrasera sous sa propre masse.....

Mais déjà l'heure du destin sonne. Le cri de la guerre frappe mon oreille, et la catastrophe va commencer. Vainement le chef oppose ses armées ; ses guerriers ignorants sont battus, dispersés : vainement il appelle ses *sujets* ; les cœurs sont glacés ; les sujets répondent : *Cela est écrit ; et qu'importe qui soit notre maître ? nous ne pouvons perdre à changer.* Vainement les vrais croyants invoquent les cieux et le Prophète : le Prophète est mort, et les cieux, sans pitié, répondent : " Cessez de nous invoquer ; vous avez fait vos maux, guérissez-vous-mêmes. La nature a établi des lois, c'est à vous de les pratiquer ; observez, raisonnez, profitez de l'expérience. C'est la folie de l'homme qui le perd, c'est à la sagesse de le sauver. Les peuples sont ignorants, qu'ils s'instruisent ; leurs chefs sont pervers, qu'ils se corrigent et s'améliorent ; " car tel est l'arrêt de la nature ; *Puisque les maux des sociétés viennent de la cupidité et de l'ignorance, les hommes ne cesseront d'être tourmentés qu'ils ne soient éclairés et sages, qu'ils ne pratiquent l'art de la justice, fondé sur la connaissance de leurs rapports et des lois de leur organisation.*"

VOLNEY.

L'enseigne fait la chalandise.

J'ai connu dans le palais une robe mal mise
Gagner gros : les gens l'avaient prise
Pour maître tel : qui trainait après soi
Force écoutants. Demandez-moi pourquoi.

LA FONTAINE,

POLITIQUE ET VERTU..

" Que doit faire un homme politique contre les insultes et la diffamation... se taire, ou se défendre ? "

Et d'autre part :

" La respectabilité personnelle est-elle indispensable à un homme d'Etat ? "

A cette question double, posée par un grand journal de Paris, le *Figaro*, beaucoup de réponses ont été envoyées. Le dossier est malheureusement un peu touffu, et trouvera difficilement place en ces étroites colonnes. Non que la plupart des lettres reçues ne soient fort dignes d'être insérées ici ; mais vraiment... " elles sont trop ! " Bornons-nous si vous voulez, à dégager de cet ensemble de consultations le sens général et, s'il se peut, la morale commune qu'elles enferment.

Je dis : la morale commune, car presque toutes aboutissent aux mêmes conclusions, à savoir :

Qu'il est inutile qu'un homme d'Etat soit " en son privé " vertueux, pourvu qu'il possède le talent de mener à bien nos affaires ;

Et que " pourtant, si on le diffame, il a tort de se laisser diffamer. "

Sur le premier point, l'un des correspondants du *Figaro* M. Estancelin, s'exprime à peu près en ces termes :

Que m'importe un cuisinier, honnête homme, qui laisserait brûler ses rôtis et tourner ses sauces ? Sache d'abord cuisiner, mon ami, si c'est ton état.

Un breton confirme, en un piquant exposé d'histoire l'avis de M. Estancelin :

Tous les pays, tous les gouvernements, tous les jarts, — et l'on pourrait dire même toutes les religions, ont dû se servir par instants d'agents suspects ou discrédités, sans que leur appui tirât gravement à conséquence. Les franchises galantes d'Alexandre VI n'ont fait aucun tort à la Papauté dans l'esprit des francs catholiques.

L'opinion peu avantageuse qu'ont les Anglais de Henri VIII (que la *Revue d'Edimbourg* s'amusa à traîner dans la boue, il y a deux mois !) n'empêche pas nos voisins de glorifier très haut la Réforme qui fut l'œuvre de ce drôle et de s'en enorgueillir.

Nos gens de lettres se réclament volontiers des philosophes du XVII^e siècle qui étaient d'assez médiocres caractères, doublés de fort " mauvais coucheurs " dans la vie privée, — sauf, peut-être, Helvétius, qui fut simplement une bête. Pas un républicain n'abjure les sacro-saints principes de la Grande Révolution, parce que tels d'entre nos pères de 93 furent des pleutres ou des gens tarés. L'Empire ne s'est guère montré scrupuleux sur le choix de ses fidèles. Et la Restauration a accepté le concours de Talleyrand et de Fouché, bien qu'au fond chacun pensât sur leur compte ce qu'un vieil émigré disait à Talleyrand même, en affectant d'ignorer à moitié l'histoire du temps : " Ah ! Monsieur, vous étiez à la Cour de Bonaparte en bien mauvaise compagnie : il y avait là un certain duc de Bénévent qui était un drôle achevé ! "

On reprochait un jour à un financier très en vue d'avoir intéressé publiquement dans ses affaires un personnage célèbre dans le monde de la Bourse, par une inquiétante

souplesse de conscience et de main. Le financier eut une riposte délicate : "Savez-vous, dit-il, à quoi servent les pincettes quand on fait du feu ? A tisonner sans se salir les doigts. Eh bien ! nous avons besoin, en affaires, de gens qui sachent remplir, entre nos mains, cet office-là... Z*** est ma paire de pincettes."

Ce petit apologue commercial m'est remis en mémoire par les conclusions d'un correspondant breton, — et de tous les autres : à savoir qu'en politique aussi "l'homme le plus utile est celui par qui seront le mieux faites les besognes qu'il faut faire, quelles qu'elles soient."

Une dame, qui signe Janica, a même donné, à cette pensée très noire, une forme charmante :

"J'aime mieux, nous écrit-elle, un lapin savant qu'une hermine gaffeuse..."

Jamais un homme n'eût trouvé cela.

* *

Est-ce à dire pourtant qu'un homme d'Etat, même convaincu qu'au regard de l'Histoire la pureté de ses mœurs est un avantage sans importance, ait raison de se laisser traîner dans la boue par ses contemporains ?

Cette seconde partie de la question posée par le *Figaro* a soulevé de divers côtés des réparties variées et curieuses. Et presque toutes aboutissent à la même conclusion : "Il faut se défendre."

Je suis tout à fait de cet avis, n'en déplaise à deux ou trois correspondants (*vari nantes !...*) dont l'un, soutenant la thèse contraire, — la thèse de l'indifférence quand même, — essaie de nous écraser sous le témoignage d'un homme qu'il est assurément fort désagréable d'avoir, en philosophie, contre soi. J'ai nommé M. Renan.

Le grand historien estime, lui, qu'une calomnie ne vaut jamais la peine d'être réfutée. Il tient, dit-il, cette façon de voir de son maître, M. de Sacy.

"On m'a accusé d'avoir reçu un million de M. Rothschild pour écrire la *Vie de Jésus*. J'ai laissé imprimer cela sans réclamer. Et je déclare d'avance que, quand on publiera le fac-simile du reçu, je ne réclamerai pas davantage."

On n'est pas plus aimable. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Que l'historien du Christianisme est placé par l'incontestée droiture de sa vie privée, par l'éclat de ses travaux scientifiques, trop au-dessus de racontars aussi niés pour en être atteint. A supposer même que quelques imbéciles crussent fermement à l'existence du reçu dont parle l'exquis philosophe, que lui importe ? Il n'est candidat à aucun conseil municipal, et les soupçons de l'électeur, comme dirait M. Maurice Barrès, lui indifférent. Le cas de M. Renan ne doit donc pas être invoqué ici comme exemple.

Non plus que l'opinion de M. Henry Maret.

A l'occasion d'un récent procès en diffamation, ce très distingué journaliste s'est moqué, en une longue chronique, des hommes politiques qui font des procès parce qu'on les calomnie. "Même si on m'accusait demain d'avoir volé Notre-Dame, je vous jure que je ne bougerais pas."

* *

Je le crois sans peine, et M. Henry Maret aurait cent fois raison, parce que son innocence serait vraiment ici trop

facile à établir. Mais il faut poser la question autrement :

Je suppose que M. Maret fût jeune, sans notoriété, candidat au Conseil municipal dans le quartier Notre-Dame, et qu'on l'y accusât publiquement d'avoir violé la fille du sacristain. Laisserait-il dire ?

Je suis convaincu que non. Et c'est l'avis de tous ceux qui écrivent pour répondre à la question posée par le *Figaro*.

"Si M. Constans était innocent des délits et des crimes dont on l'a accusé lorsqu'il a été évincé du cabinet, écrit un anonyme, sa chute prouve qu'il a eu tort de dédaigner ses détracteurs, car sans l'espèce d'inquiétude et de vague méfiance où son silence avait jeté ses partisans, il serait encore debout ; on ne s'est rué sur lui avec tant de bravoure que parce qu'on a senti faiblir derrière lui ceux qui jusque-là l'avaient soutenu."

Un autre — celui là signe : "un jérômiste" — invoque le cas du prince Napoléon, sur le nom duquel une légende de couardise militaire, depuis l'Alma, s'était formée. "Je suis convaincu que cette légende a beaucoup nui à la fortune du prince. Il eut donc tort de permettre qu'elle s'établît."

Tous les correspondants reconnaissent d'ailleurs le danger des procès en diffamation, au cas où l'honorabilité de la victime n'est pas irréprochable : "Ne se défendre que si on est sûr de triompher."

Et l'un d'eux ajoute machiavéliquement :

Que l'homme pur qui aborde la carrière politique se hâte de traîner en justice quiconque le calomnie ; car alors, il bénéficiera d'une réputation publique d'honnête homme qui pourra lui servir... plus tard, quand il aura cessé de l'être.

Pas mal, n'est ce pas ?

Cependant une objection semble se poser.

La majorité de ceux qui estiment qu'un homme public calomnié doit se défendre reconnaissent en même temps que rien n'est plus indifférent à la postérité que l'honorabilité privée de cet homme public.

Pourquoi, dès lors, attacher tant de prix à une estime qui sera de si peu de poids devant l'histoire ?

La réponse est simple.

C'est que l'homme politique est dans la nécessité de compter avec des jalousies, des rivalités, des haines que la postérité ne connaît pas... Ses vices, s'il en a, peuvent en effet n'exercer aucune influence sur la qualité de son œuvre publique ; mais qu'importe, si ses adversaires mènent autour de ce vice inoffensif un tapage tel que l'opinion finisse par s'en exaspérer, et que ses amis mêmes en arrivent à se croire obligés de rougir ?

L'Histoire ne commence à travailler pour l'homme d'Etat qu'après sa mort ; elle le laisse, de son vivant, se débrouiller... On l'attaque ? Qu'il se défende ! C'est le plus sûr. Je ne dis pas que ce soit pour tous le plus commode...

E. BERR.

Une légende de Daunler :

L'estime de certaines gens vaut moins qu'une condamnation en Cour d'assises.

L'HABIT FAIT-IL LE MOINE ?

A cette question : *l'habit fait-il le moine ?* la sagesse populaire répond négativement, mais les auteurs de notre loi d'éducation sont d'un avis contraire. Voici le plus bel ornement de notre code scolaire ; je cite textuellement :

" Art. 110. Tout prêtre, ministre du culte ou ecclésiastique, ou personne faisant partie d'un corps religieux institué pour les fins de l'enseignement, et toute personne du sexe féminin étant membre d'une communauté religieuse, sont, dans tous les cas, exempts de subir un examen devant un bureau d'examineurs."

Cet article 110 est une dérogation à l'article 108, d'après lequel " toute personne désirant se livrer à l'enseignement en vertu de la loi est tenue, à moins d'être munie d'un diplôme d'une école normale, de subir un examen devant l'un des bureaux d'examineurs, et d'en obtenir un brevet de capacité."

Examinons maintenant si cette exemption en faveur des religieux est justifiable au point de vue du droit commun, et à quels résultats pratiques elle a donné lieu. Il y a deux sortes de professions : les carrières libérales et les métiers vulgaires. Ces derniers sont entièrement libres. On ne requiert ni brevet ni examen de celui qui veut exercer le métier de menuisier, de forgeron, d'ébéniste, de boulanger, de charcutier, de ferblantier, etc. Il n'en est pas ainsi des carrières libérales ; personne ne peut exercer la profession d'avocat, de notaire, de médecin, sans avoir fait des études *ad hoc* et sans avoir justifié de ses connaissances pour remplir les devoirs de sa profession. On a étendu le même privilège aux arpenteurs, aux dentistes, aux architectes, et on est à la veille de l'accorder aux médecins vétérinaires. La carrière de l'enseignement ne mérite-t-elle pas d'être privilégiée tout autant que le droit et la médecine ? Au point de vue de l'intérêt général, la question de l'éducation domine certainement celle des autres professions libérales. Un instituteur rend-il moins de services à la société qu'un dentiste ou un arpenteur ? Comment ? pour poser une emplâtre, plaider une cause en cour de circuit, faire un bail ou un inventaire, mesurer un lopin de terre ou poser un râtelier, il faut des études, il faut un stage, il faut des brevets ; et le premier venu peut se charger de l'éducation de la jeunesse sans faire la moindre preuve de capacité ! Quelle anomalie !

A pareille absurdité nous opposons le principe suivant : " L'enseignement est une carrière libérale, qui mérite d'être privilégiée au même titre que le droit, la médecine, le notariat, etc. Cette carrière est ouverte à tous, sans distinction de robe ni d'habit, pourvu qu'ils se soumettent à la loi de l'enseignement, laquelle loi exige du personnel enseignant les mêmes garanties de capacité et de bonne conduite que dans une autre sphère ou requiert de ceux qui exercent les autres professions libérales."

Qu'on ne vienne pas dire que ce serait là un attentat contre les droits et la liberté des parents. Est-ce que par hasard la liberté des citoyens est lésée parce qu'ils ne peuvent pas confier la défense de leur honneur et de leur fortune au premier venu ? En les empêchant de mettre

leur sort entre les mains des charlatans, ne protège-t-on pas la société contre des exploitations indignes et criminelles ?

Notre loi scolaire n'a pas élevé l'enseignement à ce titre élevé de profession libérale. Cependant elle consacre le principe que l'Etat a le droit d'exiger des brevets de ceux ou de celles qui enseignent dans les écoles *sous contrôle*. Quant aux établissements indépendants, qu'ils reçoivent ou non leur part du coffre public, ils échappent complètement à tout contrôle. Le moins qu'on pourrait exiger serait ceci : du moment qu'un établissement privé accepte les allocations du gouvernement, il doit se conformer à la loi scolaire. Justice égale pour tous, voilà notre devise.

Supposons un instant qu'une dizaine de notaires de la ville de Montréal se réunissent en communauté religieuse, et prennent des novices à l'exemple des communautés enseignantes, permettrait-on à ces derniers, à la fin de leur noviciat, de faire des actes par devant sans se conformer à la loi du notariat ? Si les médecins ou même les dentistes voulaient en faire autant, ouvrirait-on la carrière à leurs disciples sans exiger autre chose que le costume qu'ils portent ? Non, mille fois non ! un rire homérique accueillerait une semblable outrecuidance. On leur dirait tout simplement : *l'habit ne fait pas le moine*. Ce simple dicton populaire fait donc justice des prétentions inconcevables des corps religieux qui s'arrogent le privilège de se soustraire à la loi commune.

Abordons maintenant le côté pratique de la question. Où en sommes-nous avec cet état de choses ? Quel est l'état actuel de notre instruction publique ?

La carrière de l'enseignement est virtuellement fermée aux laïques. Nous avons deux écoles normales de garçons : une à Québec, une autre à Montréal, et les neuf-dixièmes des élèves sortant de cet établissement sont obligés de se livrer à d'autres occupations parce qu'ils ne trouvent pas de places pour enseigner. Les frères ont tout pris, tout accaparé, c'est à peine que dans toute la province de Québec il reste aux laïques la ville de Montréal et quelques municipalités environnantes, et ce n'est pas la faute du clergé s'ils ont réussi à conserver ce peu de terrain. Sans sortir du district de Montréal, vous trouverez par douzaines des instituteurs laïques d'un grand talent et d'une conduite irréprochable qui ont été jetés sur le pavé pour faire place aux ordres religieux.

Au moins le public a-t-il gagné au change ? A-t-on seulement sacrifié l'intérêt personnel de ces malheureux à l'intérêt général de la société ? C'est ce que nous allons examiner.

Toute l'argumentation que les défenseurs des religieux ont coutume d'apporter en faveur de leurs protégés peut se résumer comme suit :

10. Les membres du clergé et des communautés enseignantes offrent plus de garanties de moralité que les laïques, et on peut leur confier plus sûrement les enfants ;
20. Ils offrent aussi plus de garantie de capacité ;
30. Ils savent mieux faire observer la discipline et former de meilleurs chrétiens et de meilleurs citoyens ;
40. Ils permettent au public de diminuer considérablement

ment le budget des dépenses pour le service de l'éducation.

Voilà ce qu'on ne cesse de nous dire et de nous répéter sous toutes les formes.

Cela peut paraître hardi, mais je m'inscris en faux contre de semblables prétentions. Elles sont trop manifestement démenties par les faits pour tenir un instant debout devant un examen sérieux. Bien entendu, je ne parle pas ici au point de vue *absolu*, mais au point de vue *actuel*. Je ne nie pas la possibilité de ces avantages, mais il faudrait pour cela une réforme complète, une organisation nouvelle, la disparition des abus sans nombre qui se sont glissés partout, et dont le CANADA-REVUE a déjà donné de curieux échantillons qui ont grandement ému le public.

Quelques optimistes nous assurent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Nous en savons trop long pour prendre leurs affirmations comme parole d'évangile.

La limite de cet article nous empêche de discuter point par point les quatre propositions énoncées précédemment. La semaine prochaine, nous examinerons quelles sont les garanties de moralité et de capacité que nous offrent aujourd'hui les membres de ces puissantes corporations, comment ils élèvent nos enfants et ce qu'ils coûtent au public. La tâche est ingrate, mais elle s'impose.

DR. ZEB.

MGR SATOLLI

Mgr Satolli a gagné la partie.

Il reste aux Etats-Unis comme légat permanent.

Cette nouvelle doit réjouir tous les citoyens qui aspirent à voir régner l'entente entre l'autorité civile et le pouvoir religieux.

Mgr. Satolli a donné à cet égard un exemple de largeur de vue et de libéralisme qui a frappé tous les esprits.

Dès son arrivée, il a été en butte aux insultes, aux calomnies, aux embûches et aux conspirations du jésuitisme et de l'ultramontanisme.

Il en a triomphé et nous l'en félicitons.

Pour le moment du moins, le castorisme américain est vaincu.

Quand viendra ici un légat pour couper la queue au castorisme canadien !

L'opération s'est déjà faite, mais depuis ce temps-là, l'appendice a repoussé.

ANTI-CASTOR.

BESOIN DE CONSEILS

La *Semaine Religieuse* de Montréal a publié l'autre jour un avis de circonstance à l'occasion d'abus de la musique frivole dans les Eglises et du mélange condamnable de sacré et de profane qui émaille nos chants d'Eglise.

C'est fort bien ce bon conseil, il est très digne ; mais on aurait pu le compléter, croyons-nous.

Ainsi, nous avons lu ce qui suit dans le rapport fait par un journal de la grande soirée offerte par Mmes Mathieu, Desjardins et Bureau au St. Lawrence Hall :

Nous mentionnerons particulièrement parmi les divers morceaux qui ont été exécutés, l'"*Inflammatus*," tiré du "*Stabat Mater*" de Rossini, solo par Mlle Villeneuve ; le sextuor de "*Lucie de Lamermoor*" de Donizetti, chanté par Mlle Villeneuve et le chœur ont fait l'admiration et les délices des dilettanti. "*Le Crucifix*" de Faure, tel qu'interprété par MM. St. Pierre et Brodeur, ainsi que "*Ninon*" de Madame de Sola et le morceau chanté par Mlle Perreault ont remporté des succès bien mérités.

On admettra que s'il est opportun de supprimer la musique légère dans les Eglises, il serait aussi opportun de rayer les chants d'Eglise des fêtes mondaines.

Le *Crucifix* et le *Stabat Mater* font curieuse figure auprès de *Ninon*.

Allons, M. Bruchesi, complétez votre œuvre.

Encore un interdit !

CORDELIA

DÉSOLANT

Le *Monde* contenait dernièrement sous le titre de "*Love at first sight*," le récit d'un roman de la vie réelle qui s'est déroulé à Montréal.

L'affaire est assez banale en elle-même : c'est un malentendu amoureux qui s'est terminé sans esclandre, mais nous avons relevé dans le récit un passage parfaitement désolant, qui dénote chez certaines personnes une absence de sens moral aujourd'hui trop commune et contre laquelle il serait peut-être plus utile de sévir que contre la pauvre presse.

Une correspondance coupable a été échangée entre les personnes concernées dans l'affaire, et a paru comme suit dans le journal :

L'épître demandait à Mademoiselle X. de vouloir bien rencontrer l'auteur du billet, le lendemain, à l'église de St Jacques, dans le dernier banc, en arrière, du côté de la porte, à la messe dite à six heures et demie.

Nous savons parfaitement que trop souvent de semblables missives et de pareilles rencontres se font à l'insu des familles, sous le couvert de la religion.

Dussions-nous encore une fois être accusés de nous occuper de choses qui ne nous regardent pas, nous jetons le cri d'alarme, et prions ceux qui en ont charge de veiller à la pureté des lieux saints.

X...

MANIFESTATION ROYALISTE

Nous recevons au moment de mettre sous presse, une invitation qui a été adressée paraît-il, à toute la presse de Montréal.

L'idée qui a dicté cette manifestation nous semble si inopportune, pour ne pas dire monumentalement déplacée, que nous avons cru devoir publier le *fac simile* de ce document à l'existence duquel on ne voudrait peut-être pas croire :



M

Vous êtes prié de vouloir bien assister au Service solennel qui sera célébré le samedi, 21 janvier 1893, à dix heures du matin, en la Chapelle du Sacré-Coeur, Eglise de Notre Dame, à l'occasion du centième anniversaire de la mort du Roi Louis XVI.

La maîtrise de la paroisse exécutera la messe des morts de Théodore Dubois.

Montréal, 14 Janvier 1893.



Je me souviens.

Le temps nous manque pour nous exprimer pleinement aujourd'hui, mais puisqu'on trouve bon de remuer des tristesses qu'il vaudrait mieux laisser dans un bienfaisant oubli, nous ferons connaître comme il convient ce Louis XVI et ses prédécesseurs; nous indiquerons ce qu'ils ont fait pour le Canada.

Paix à leur cendres, c'est bon !

Mais qu'on ne cherche pas à nous faire revenir cent ans en arrière, car nous ne nous laisserons pas faire.

Le Canada n'a que faire de se mêler de ces vieilleries-là, nous marchons avec notre siècle.

Sus aux éteignoirs et

VIVE LA REPUBLIQUE !